



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Véronique Polito, Présidente
CONSEIL GENERAL	42 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Beat Scheuner, Gaël Gobet, Claude Longchamp et Jean-Daniel Margueron Mmes Sabine de Raemy, Eva Maria Genewein Depelteau et Isabelle Comment Gauderon
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2015
2. Crédit de construction de l'école du Platy
3. Crédit d'étude pour l'implantation d'une piscine dans le secteur du centre sportif du Platy
4. Budget 2016
 - 4.1 Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2015-2020
 - 4.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements
 - 4.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
5. Modification des statuts de l'ACSMS
6. Postulat déposé par Mme Marie Lucie Uehlinger (Les Verts) concernant le recyclage des déchets en plastique (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
7. Divers

Mme Véronique Polito, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mme et MM. les Conseillers communaux, les représentants de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue pour notre dernière séance de l'année.

Nous avons connu une année riche en débats et en échanges dans une atmosphère marquée par le respect mutuel. Une atmosphère qui donne envie d'avancer ensemble, de construire des bases solides pour l'avenir de notre Commune et le bien-être de ses habitants.

Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, scrutatrice, rejoint la séance à 19h36.

Dans le contexte politique actuel, je ne peux que saluer la capacité qu'ont nos élus de collaborer au-delà des divergences personnelles et des opinions partisans. Par chance, notre Commune est encore préservée des idées d'extrême droite qui viennent asseoir le pouvoir dans de nombreuses régions de France. Le pays qui a vu naître les lumières et mis en place les bases de notre état démocratique. Ces idées font, cependant, leur chemin dans notre pays. Parties d'un village de la rive droite du lac de Zürich, elles ont pris possession d'une partie des institutions de notre Berne fédérale.

Je souhaite à nos nouvelles instances fédérales de s'inspirer du savoir être et du pragmatisme de nos modestes élus communaux pour faire face aux nombreux défis à venir.

Sur ces mots, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel, le 24 novembre 2015, soit dans le délai de principe de 15 jours et qu'elle a donc ainsi été régulièrement convoquée.

J'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Comme vous pouvez le remarquer, nous avons beaucoup d'invités ce soir. Il s'agit des membres de la commune du Gibloux. Ils nous rendent visite pour observer le fonctionnement d'un Conseil général. Je leur souhaite la bienvenue.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous rappelle que les débats sont enregistrés.

Nous sommes 42 conseillers généraux.

Se sont excusés pour ce soir, au niveau du Conseil général :

- MM. Scheuner Beat, Gobet Gaël, Longchamp Claude, Margueron Jean-Daniel
- Mmes de Raemy Sabine, Genewein Depelteau Eva Maria et Comment Gauderon Isabelle

Tous les membres du Conseil communal sont présents.

Je passe à l'ordre du jour qui comporte 7 points. Avez-vous des remarques à formuler à son sujet ? Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2015

Mme Véronique Polito, Présidente. Vous avez tous reçu le procès-verbal de cette séance. Avez-vous des remarques à son sujet ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. La dernière fois, j'avais émis une remarque sur le procès-verbal précédent. Concernant le vote, respectivement votre texte dit « ...acceptez-vous le procès-verbal... ». Il n'a pas été dit dans le dernier procès-verbal «...accepté avec la modification que j'avais demandée ».

Mme Véronique Polito, Présidente. C'est en ordre. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2015 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif au crédit de construction de l'école du Platy

Mme Véronique Polito, Présidente. Le Conseil communal nous présente un message demandant les crédits nécessaires à la construction de l'école du Platy. Pour rappel, le projet a fait l'objet d'un concours d'architecte. Le 28 mai 2015, le Conseil général a également accordé un crédit complémentaire afin d'effectuer les appels d'offres sur lesquelles se base la demande de crédit qui nous est soumise aujourd'hui.

Y a-t-il une remarque de la Commission financière ? M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 novembre 2015, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel et de Mme Caroline Dénervaud, Conseillers communaux en charge du dossier, et Mme Catherine Duvoisin, Cheffe de secteur de la police des constructions et des bâtiments.

La Commission financière tient à relever que le tableau relatif à l'évolution du nombre de classes jusqu'en 2020, annexé au message, soulève la question de la nécessité même d'une nouvelle école au Platy. La Commission financière attend qu'il lui soit confirmé ainsi qu'au Conseil général, avec chiffres à l'appui, les besoins en salles de classe et l'importance de réaliser maintenant déjà un nouveau cercle scolaire.

Partant de l'idée que la nécessité d'un nouveau bâtiment scolaire lui sera démontrée, la Commission financière a pris acte de la décision du Conseil communal de présenter un projet d'école avec deux salles de sport, en une seule étape, et de renoncer à la troisième salle. L'évolution du projet de rénovation de l'école de Cormanon et des coûts supplémentaires en résultant, la capacité en salles de sport jugée suffisante avec les trois salles de sport à disposition (à Cormanon et nouvelle école du Platy) sans compter celles du centre sportif du Platy et des Rochettes, le manque d'intérêt des communes avoisinantes et du Canton justifie parfaitement le choix du Conseil communal, ce d'autant plus que, malgré la fermeture de la salle de sport de Cormanon et sans encore disposer des deux futures salles du Platy, la Commune a malgré tout déjà pu répondre aux besoins des écoles et des clubs sportifs pour l'année scolaire en cours. Le projet du Platy permettra ainsi, selon les représentants de la Commune, de disposer d'une réserve suffisante en salles de sport pour les années futures, en tenant compte de l'augmentation de la population avec les projets de construction Platy II et Vallon de Villars.

En ce qui concerne la construction de l'école, la Commission financière estime judicieux que la Commission de bâtisse suive de près et jusqu'à son terme le projet, notamment dans le choix des sols et l'exigence de garantie de durabilité, des détails de la structure du bâtiment, l'accès à la toiture et l'entretien de celle-ci, des aménagements extérieurs, tout cela dans une préoccupation constante du maintien des coûts dans le cadre du crédit accordé.

Bien que le crédit d'étude de Fr. 400'000.-- accordé par le Conseil général ait permis d'affiner certains devis vers la baisse de Fr. 900'000.-- selon les représentants du Conseil communal, il n'en demeure pas moins que la Commission financière réclame aussi pour le Conseil général une comparaison des coûts au m³ avec d'autres bâtiments de ce type qui aurait dû figurer dans le message pour une meilleure appréciation des coûts.

Pour ce qui est du montant de Fr. 108'000.-- consacré au pourcent culturel, la Commission financière demande qu'un concours soit organisé afin d'offrir la possibilité à différents artistes de s'y intéresser.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, à sa très grande majorité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 25'050'000.-- pour la construction de l'école du Platy à investir en 2016 - 2018.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Mme Véronique Polito, Présidente. La parole est au Conseil général pour la discussion générale. M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Le groupe PLR a débattu du crédit de construction de l'école du Platy lors de sa séance de groupe du 3 décembre dernier.

Le montant du crédit demandé, basé sur le devis général des coûts de construction présentés dans le message, correspond au niveau de construction que nous souhaitons atteindre et qui nous permettra d'offrir un lieu d'apprentissage et de travail conforme aux attentes des utilisateurs.

Il est vrai que le prix au m³, demandé par la Commission financière, se situe dans le haut de la fourchette comparativement à ce qui s'est construit dans d'autres régions, mais nous devons quelque peu relativiser cet indicateur car il est actuellement basé sur un devis estimatif et non sur des coûts de construction finis et qu'il dépend fortement de la conception des différents projets. Il reste cependant acceptable et en rapport avec la qualité recherchée.

D'autre part, au vu des premières propositions d'adjudications présentées à la Commission de bâtisse, nous pouvons constater que nous sommes parfaitement dans le tir et que nous pouvons envisager la réalisation de cette école de manière sereine, au niveau financier du moins.

Au sujet des panneaux solaires, il est, au vu des tendances actuelles, parfaitement justifié de les intégrer au budget et de s'offrir la possibilité de les installer sur le toit de la nouvelle école. Par contre, nous constatons que le calcul de rentabilité présenté est quelque peu optimiste voire simpliste et qu'il est soumis à de trop nombreux impondérables, le montant et la durée des RPC pour ne citer que cet exemple.

De ce fait, le groupe PLR demande d'évaluer la possibilité de louer l'espace à disposition à une société tierce, comme cela a été le cas pour le centre sportif et de se donner l'opportunité de choisir l'option la plus adaptée.

Incluant cette remarque, le groupe PLR vous encourage à accorder le crédit relatif à la construction de l'école du Platy et d'autoriser le recours à l'emprunt.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Schnyder.

M. Peter Schnyder, Conseiller général. Le groupe des Verts s'est réuni le 3 décembre pour débattre de ce message. Nous sommes arrivés à la conclusion suivante :

La croissance démographique raisonnable, mais soutenue que connaît notre Commune nous conduit logiquement à étoffer l'offre de locaux scolaires. Le choix de construire un bâtiment supplémentaire est logique afin de disposer de 4 écoles de taille acceptable. En effet, les établissements trop grands ne donnent pas satisfaction en termes de qualité de l'enseignement et de la sécurité. Ce seuil critique se situe à environ 450 élèves. Nous souhaitons continuer à ne pas dépasser ce seuil à l'avenir.

Les Verts soulignent que le projet d'école, bien que raccordé au chauffage à distance, utilisera le potentiel local pour la production d'énergie par l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques. A l'heure de la conférence sur le climat, la Commune montre ainsi son exemplarité dans le domaine des énergies renouvelables, ce qui est une excellente chose.

A cette occasion, nous félicitons le Conseil communal pour la qualité et la densité des informations fournies avec ce message.

Les Verts saluent la construction de la nouvelle école du Platy et vous invitent, chers collègues, à faire de même.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe PDC s'est réuni le mardi 1^{er} décembre 2015 pour délibérer du message relatif au crédit de construction de l'école du Platy.

Il tient à souligner la clarté et la précision du message, pour une fois complet, à l'exception du volume de 30'000 m³ et du prix de Fr. 690.-- / m³ manquants. Il adresse ses félicitations à leurs auteurs.

N'ayant pas de souci à soutenir l'écologie et à mettre des panneaux solaires partout où on le peut, je m'étonne quand même de la proposition d'installer 40 m² de panneaux solaires thermiques, pour Fr. 80'000.--, sans compter le surcoût du boiler accumulateur de 2'000 litres. En effet, ces panneaux ne sont pas obligatoires et sont destinés à chauffer l'eau chaude sanitaire pour les douches et lavabos. Normalement, ils vont atteindre le meilleur rendement l'été, et l'été les salles de sport et les classes sont fermées. Autant les remplacer tout de suite par des photovoltaïques qui rapportent de l'argent, même pendant les vacances.

Après avoir soutenu, le 28 février 2013, un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture, après avoir soutenu, le 20 mars 2014, une demande de crédit d'étude d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général, après avoir soutenu, le 28 mai 2015, un crédit complémentaire concernant le crédit précédent, le groupe PDC, à la quasi-unanimité de ses membres, soutient le présent message. Il se réjouit de passer à la phase concrète de la construction et espère que le montant devisé à Fr. 26'600'000.-- à +/- 10 % ne soit en aucun cas dépassé, mais penchera plutôt vers les - 10 %. Le groupe PDC constate que le présent message intègre le devis par CFC et que le devis présenté intègre toutes les dépenses nécessaires, y compris un pourcentage culturel et le mobilier, pour que

l'école soit directement opérationnelle et ne devrait pas faire l'objet de demande de crédit additionnelle.

Le groupe PDC est conscient de la nécessité de cette école supplémentaire et prend note de sa réalisation en une seule étape pour éviter le souci que notre Commune de Villars sur-Glâne a connu en réalisant l'école des Rochettes, trop petite à l'inauguration déjà.

A titre personnel, je m'étonne de constater sur le tableau en annexe 4 , « évolution du nombre de classes dans nos bâtiments de 2015/16 à 2019/20 », il y aurait pour 2018/2019 avec 4 bâtiments, un solde de 2 classes à Cormanon, un solde de 7 classes aux Rochettes, un solde de 6 classes aux Platy et un solde d'une classe à Villars-Vert, soit sur l'ensemble de la Commune, pavillons provisoires inclus, un solde de 16 salles de classe, soit l'équivalent, voire même plus, de l'école du Platy. Nous ne pouvons pas accuser notre Conseil communal d'être visionnaire et de ne pas savoir anticiper.

La situation idyllique, dans un cadre de rêve, du nouveau bâtiment scolaire ne peut être que favorable aux enfants, avec ruisseau, étang, canards, oies, place de jeux, terrains de sport, forêt, voire piscine. L'école du Platy, pourquoi pas l'école de l'Etang et pourquoi pas une école avec une piscine. Mais là, c'est moi qui anticipe, le débat sur la piscine aura lieu après, ou qui suis visionnaire. Le projet de cette 4^{ème} école est bien avancé, la réhabilitation/reconstruction d'une salle de sport à Cormanon poursuit son cours et le Conseil communal semble avoir troqué son short contre un maillot de bain en abandonnant l'idée d'une 3^{ème} salle de sport dans la nouvelle école. Tout chambouler maintenant a-t-il un sens, au vu du travail effectué et des dépenses engagées ?

A titre personnel, j'estime qu'il n'y a pas d'urgence existentielle avec la construction de la 4^{ème} école au Platy. Selon les projections, Cormanon manquera, certes, de 3 salles de classe en 2018/19, mais quid de la transformation de la salle de sport avec la création de classes supplémentaires à Cormanon ? Elles pourraient être provisoirement utilisées comme salles de classe, en attendant la construction de l'école du Platy. De toute manière, le planning est tellement serré, qu'au moindre recours, c'est d'une rentrée scolaire supplémentaire que l'inauguration sera encore retardée.

Des alternatives sont sûrement déjà à l'étude. Ne vaut-t-il pas la peine de prendre le temps et de réfléchir concrètement aux opportunités qui se présentent, dans leur globalité et non au coup par coup, ceci pour des raisons de coûts également ?

Mme Véronique Polito, Présidente. Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Celui qui a eu un jour cette idée folle d'inventer l'école, n'avait peut-être pas prévu à quel point nous sommes fiers, aujourd'hui, de pouvoir en faire construire une nouvelle.

C'est à l'unanimité des membres présents lors de la séance de préparation du 3 décembre dernier, que le groupe socialiste a décidé d'accepter ce message relatif au crédit de construction de l'école du Platy et vous recommande d'en faire de même.

Toutefois, nous nous permettons d'émettre quatre remarques :

1. Nous pouvons bien mettre tous les démographes au défi de calculs savants, nous devons bien avouer que nous sommes incapables de faire des projections fiables quant à l'effectif des élèves de 1H à 8H d'ici à 2020. Ce que l'on sait, c'est que nos trois bâtiments scolaires actuels ont tous dû accepter des pavillons provisoires pour héberger des effectifs surnuméraires par rapport à la capacité d'accueil actuellement disponible. Une école n'est jamais trop grande. Preuve en est la nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé qui va répondre au législateur fédéral par des normes intégratives et non plus séparatives. Le co-enseignement réparti entre l'enseignement régulier et l'enseignement spécialisé va nécessiter des locaux adaptés à cette nouvelle manière d'intégrer des élèves à besoins pédagogiques spécifiques. Si les 3'000 nouveaux habitants attendus trouvent leur bonheur ici, gageons qu'ils vont se reproduire ici et envoyer leurs enfants à l'école ici. Ce n'est peut-être pas pour demain, mais si d'aventure notre ville se retrouvait avec quelques salles inoccupées en 2020, nous ne mettrions pas un jour à trouver des locataires tant les besoins sont nombreux. Faire une école spacieuse, maintenant, pendant qu'on en a encore les moyens et que les taux pour notre emprunt sont attractifs, est bien moins onéreux que de devoir être acculé à la construire dans un avenir très incertain.
2. Au poste 569 du devis général, est prévu un montant de Fr. 108'000.-- intitulé « Pourcentage culturel ». Or, la LAC et le RAC, s'entend la Loi sur les Affaires culturelles de 1991, en son article 17, et le Règlement sur les Affaires culturelles de 2007, en ses articles 29 à 34, définissent quel est le rôle du canton et des communes en matière d'animation artistique lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments quand le montant dépasse 1 million de francs, ce qui est le cas ici. Ces deux bases légales permettent de fonder le montant octroyé ainsi que les modalités de cette

animation artistique. Ainsi, l'article 17 de la loi nous apprend que, si la construction est subventionnée par l'Etat, les dépenses relatives à l'animation artistique sont aussi subventionnées dans la même proportion que les autres dépenses. L'article 29 du règlement nous dicte que nous devons réserver au plus 1% du coût des travaux, y compris la composition d'un jury pour un concours qui fera appel directement aux artistes. Un membre du Service des Affaires Culturelles cantonal doit siéger au sein de ce jury, au côté de notre architecte, d'artistes, d'utilisateurs et pourquoi pas d'un enfant. A l'instar de la Commission de bâtisse, le parti socialiste soutient ce projet pour la nouvelle école et demande qu'un concours soit officiellement organisé pour l'attribution de ce montant à un/e artiste fribourgeois/se.

3. Tous les camarades socialistes qui se sont succédé à la Commission scolaire ont entendu au fil des années la même demande de la part du Corps enseignant de Cormanon «...que des WC puissent être réservés à notre usage unique... ». Il n'est pas souhaitable que l'intimité du personnel enseignant soit partagée avec celle de leurs élèves. A lire les plans, nous n'avons pas compris qu'il y avait des WC réservés pour le Corps enseignant et, surtout, ne me répondez pas qu'il y a des WC pour handicapés au point 110 qui pourraient faire office de WC pour le Corps enseignant.
4. Au point 902, un montant de Fr. 270'000.-- est prévu pour les tableaux interactifs. Il faut impérativement prévoir que l'on puisse aussi écrire sur ces tableaux blancs car tous les enseignants, et toutes les matières ne se prêtent pas à cette course folle au tout électronique. Bon nombre d'élèves ne supportent pas toute une journée d'enseignement sous la domination d'un vidéo projecteur. Bon nombre d'enseignants souhaitent pouvoir diversifier leur pratique pédagogique et sont d'ailleurs formés dans ce sens. Les établissements qui, aujourd'hui, ont supprimé totalement toutes possibilités d'écrire sur un tableau, qu'il soit noir ou blanc, le regrettent amèrement. Profitons de leur expérience pour ne pas commettre la même erreur.

Mme Véronique Polito, Présidente. Autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour répondre à la question de la Commission financière, également relevée par MM. Wicht et Eugster, au sujet du coût au m³, le montant s'élève actuellement à Fr. 690.-- le m³ pour le CFC 2. Le montant est un peu plus élevé que la moyenne pour les raisons suivantes :

Tout d'abord, la conception du projet se fait avec trois bâtiments qui représentent plus de façades. Le projet Minergie-P occasionne un surcoût par rapport aux anciens projets qui ont été comparés. Les m³ des autres écoles qui ont été comparées sont établis sur le coût final. Pour notre projet, le prix du m³ est calculé sur le devis général, y compris les réserves, les divers et imprévus. Nous espérons, comme l'a relevé M. Eugster, arriver en dessous de 10 % du coût final. La Commission de bâtisse y veillera.

Concernant la possibilité de louer l'espace à disposition, pour répondre à M. Wicht, nous avons fait l'expérience avec le Centre sportif où la rétribution financière est très modeste. Suite à l'étude que nous avons réalisée à l'école des Rochettes, une fois que le devis sera accepté, nous nous inscrirons auprès de Swissgrid pour pouvoir bénéficier du RPC (Rétribution à prix coûtant). Il faut savoir que les cellules photovoltaïques s'amortissent en 17 ans et que le Conseil communal pense être gagnant en acquérant ces cellules plutôt qu'en les louant à un prix modeste.

Pour répondre à Mme Spicher concernant le CFC 569 de Fr. 108'000.--, nous avons posé la question à la Direction de l'instruction publique (DICS) qui nous a répondu que ce n'est pas une obligation. Toutefois, la Commission de bâtisse trouve intéressant d'organiser un concours. Le Conseil communal n'est pas fermé à l'organisation d'un concours, mais il faut être vigilant et analyser le coût avec l'architecte, car un concours n'est pas gratuit.

Au sujet des WC pour enseignants, ils apparaissent sur le plan derrière la cellule 110 qui correspond aux WC handicapés.

Concernant la troisième salle de sport, je vous informe qu'une salle triple exige une hauteur supplémentaire de 1 m voire même 2 m. L'économie réalisée en ne mettant pas les gradins a été perdue par le volume lié à cette hauteur supplémentaire. Est-ce qu'une salle triple, sans gradins, est attractive ? Non, car pour pouvoir organiser des championnats, il faut des gradins. Le canton subventionne des salles de sport pour une école, il ne subventionne pas des salles triples. Actuellement, avec les 6 salles que nous avons encore à disposition, nous avons pu organiser la rentrée 2015 - 2016 pour les grandes sociétés sportives et l'école.

Mme Véronique Polito, Présidente. Autres interventions ? Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je vais répondre aux diverses questions, principalement à celles de Mme Spicher et M. Eugster.

S'agissant des classes disponibles dans les différents bâtiments scolaires, actuellement il y en a 3 aux Rochettes et 1 à Villars-Vert en 2016. Aujourd'hui, ces salles de classe ne sont pas inutilisées. Je me suis renseignée auprès de Mme Borcard qui est responsable d'établissement aux Rochettes. Elle m'a expliqué que les 3 salles sont occupées par des intervenants externes, à savoir le service de l'intégration, les cours de français langue seconde, le catéchisme réformé et l'allemand extrascolaire ainsi que les maîtres de classes de développement itinérants. Elle n'a pas réussi à placer tout le monde car certaines personnes travaillent le même jour, aux mêmes heures. Elle met également des intervenants dans les salles de classe quand il y a les ACM et que la classe est aux Platanes.

A l'avenir, avec l'entrée en vigueur progressive de la nouvelle loi et du règlement scolaires ainsi que de la loi sur la pédagogie spécialisée, favorisant l'intégration des élèves différents dans les classes ordinaires, de plus en plus d'intervenants extérieurs vont travailler dans les écoles. Le fait d'avoir 6 ou 7 classes disponibles facilitera la tâche des responsables d'établissement pour la répartition de toutes ces personnes. Au moment même de sa construction, les standards concernant les bâtiments scolaires n'étaient pas les mêmes et l'école des Rochettes n'a pas été construite pour faire face à ces demandes d'enseignement différencié.

Vous noterez qu'à l'école des Rochettes, la responsable d'établissement, qui formellement a un statut de directrice d'école en vertu de la loi scolaire, n'a pas encore de bureau personnel. Pour le moment, elle s'est installée dans un coin de l'école. Donc, si une salle de classe pouvait être disponible pour lui installer un bureau, à mon avis, ce ne serait pas un luxe.

Pour répondre à la question concrète concernant le fait que, avec l'ouverture du Platy, 16 salles de classes seront disponibles dans la Commune, principalement aux Rochettes et au Platy, je constate à contrario que, sans l'ouverture du Platy, nous n'avons qu'une seule salle de classe disponible, et ce, pour autant que les élèves de Cormanon soient scolarisés aux Rochettes de façon durable. Ce qui, je dois le dire en passant, n'est pas possible en vertu de la loi et du règlement scolaires. Je vous cite le commentaire du projet de règlement scolaire qui mentionne :

« ...le découpage du territoire communal en secteurs attribués à l'un ou l'autre établissement relève du pouvoir d'organisation des communes. Cela implique la fixation d'un périmètre qui détermine dans quel établissement les élèves domiciliés à l'intérieur de ce périmètre sont scolarisés. Ce périmètre ne peut sans cesse être modifié et les élèves doivent bénéficier d'une certaine prévisibilité en cette matière. Ainsi les élèves qui n'ont pas changé de domicile ne

peuvent être contraints de se rendre dans un autre établissement en vue de compléter des effectifs ou de mieux équilibrer les salles des établissements scolaires... ».

Finalement, si vous examinez les prévisions des effectifs scolaires à l'horizon 2023, prévisions qui tiennent compte de la mise en zone d'une partie du Croset, du Vallon de Villars et du Platy-Centre II, vous constaterez qu'avec 320 élèves l'école des Rochettes aura 15 classes, Cormanon avec 390 élèves aura encore 20 classes et le Platy avec 290 élèves aura au moins 14 classes. Il ne restera que 2 salles disponibles qui seront bien utiles lorsque la 2^{ème} partie du Croset sera mise en zone.

En 2023, il ne devrait donc y avoir qu'une ou deux salles inutilisées dans nos bâtiments scolaires, ce qui n'est pas forcément un luxe en tenant compte des variations de population d'une année à l'autre. En effet, parfois le fait d'avoir simplement un élève de plus dans un établissement permet d'ouvrir une classe supplémentaire.

S'agissant du planning serré pour la construction de l'école, avec des risques de recours et de retard, je crois que nous pourrions trouver, en accord avec la DICS, des solutions pragmatiques provisoires pour quelques mois ou même une année scolaire.

Concernant la remarque de Mme Spicher, en automne 2014, nous avons voté un crédit pour équiper toutes les salles de classe des écoles de Villars-sur-Glâne de solutions interactives. La première étape a eu lieu puisque l'école de Villars-Vert a été équipée. Ces beamers interactifs sont équipés d'une surface blanche au centre et sur chaque côté de panneaux inscriptibles.

Nous attendons un retour des enseignants de l'école de Villars-Vert qui, pour le moment, à ma connaissance, sont enchantés de ces solutions. Nous allons, bien évidemment tenir compte des remarques des différents enseignants pour équiper les salles de classe enfantines. Concrètement le choix n'a pas été fait, mais il est évident que l'on pourra toujours écrire sur ces tableaux ou beamers interactifs.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. J'ai omis de répondre à une question de M. Eugster concernant les panneaux solaires thermiques. Nous enregistrons son analyse qui est pertinente et nous allons la traiter en Commission de bâtisse avec l'architecte.

Mme Véronique Polito, Présidente. Autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit relatif à la construction de la nouvelle école du Platy, à savoir un montant de Fr. 25'050'000.-- TTC avec un total de charges financières annuelles de Fr. 1'503'000.- soit Fr. 751'500.-- pour l'amortissement de 3 % et Fr. 751'500.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité moins une abstention.

3. Message relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'implantation d'une piscine dans le secteur du centre sportif du Platy

Mme Véronique Polito, Présidente. Le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder un crédit pour effectuer une étude de mobilité et une étude d'implantation pour une éventuelle piscine sur le territoire de la Commune.

Je donne la parole à la Commission financière. M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 novembre 2015, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière est consciente de la nécessité de soutenir une telle étude qui, indépendamment de l'implantation d'une piscine, a tout son sens car il est judicieux de s'inquiéter des questions de circulation et de mobilité dans ce secteur notamment avec la construction prochaine d'une nouvelle école et de deux salles de sport.

Toutefois, la Commission financière estime prématuré d'étendre cette étude aux effets d'une éventuelle implantation d'une piscine dans un espace donné. Actuellement, nous ne disposons d'aucune information concrète et crédible concernant les détails architectoniques de cette dernière, par exemple les dimensions, hauteur, matériaux etc., qui justifierait une telle étude. Dès lors, la Commission financière propose au Conseil général d'accorder un crédit d'étude limité à la mobilité. Elle demande au Conseil communal de déduire du crédit demandé, de Fr. 50'000.-- TTC, le coût ayant trait à l'intégration au site de la piscine.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Permettez-moi, avant que M. Marmier vous explique le détail de ce message, de vous présenter brièvement cette piscine. La piscine, tout comme jadis le théâtre, ont fait l'objet de discussions depuis de nombreuses années. Je vous rappelle qu'en février 2008, il y a eu une pétition adressée au Canton pour demander qu'une piscine, dite olympique, de dimension internationale, puisse voir le jour. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts, jusqu'en 2013, date à partir de laquelle, l'initiative populaire a été déposée, munie de plus de 12'000 signatures, pour faire aboutir ce centre cantonal de natation.

Le Grand Conseil s'est saisi de l'affaire en 2014 et a opté pour un contre-projet où le Canton s'est engagé à financer un centre cantonal de natation à hauteur de 15 millions de francs maximum avec un bassin de 25 mètres. Dès lors les initiants ont retiré leur initiative.

De son côté, en 2011, le Préfet de la Sarine a réactivé l'Association Régionale de la Sarine (ARS) pour étudier les possibilités d'un accord intercommunal au sein du district de la Sarine pour l'implantation d'une piscine. Différentes études ont été réalisées pour connaître quels étaient les meilleurs emplacements, les possibilités, etc. Chaque fois qu'une étude est réalisée les projets sont repoussés. Finalement, trois options d'implantation d'une piscine ont été présentées au Comité de l'ARS.

La première option concernait la Ville de Fribourg. Il y a eu la possibilité de coupler la réalisation de la piscine avec celle de la patinoire que prévoyait Fribourg-Gottéron. L'Etat de Fribourg aurait financé une bonne partie de l'opération car il désirait y installer ses bureaux. Finalement, le projet est tombé à l'eau. Dès lors, la Ville de Fribourg s'est rabattue sur la solution des anciens abattoirs, jugée la plus rapidement réalisable, mais présentant d'innombrables inconvénients liés à la circulation.

La deuxième option, la gravière d'Agy à Granges-Paccot, qui se trouve derrière Forum Fribourg. Elle pourrait aussi accueillir une piscine, mais présente de multiples inconvénients, en particulier le fait que la gravière est encore en exploitation et que son exploitant n'entend pas renoncer à son activité.

La troisième option, le terrain de Bertigny-Ouest, en main de la Bourgeoisie, proche du Guintzet, aurait pour avantage d'étendre la zone sportive. Malheureusement, cette partie se trouve en zone agricole et, d'ici qu'elle soit compensée selon la LAT, cela risque de prendre du temps.

Aucune de ces trois options n'est vraiment satisfaisante. Néanmoins, la Ville de Fribourg a créé un poste dans son budget afin de réaliser une étude d'implantation d'une piscine sur les anciens abattoirs.

Entre-temps, des personnalités de tout bord et de toutes communes confondues, ont décidé, étant donné la lenteur des autorités, qu'il valait mieux se saisir soi-même de l'affaire afin d'analyser les possibilités d'implantation d'une piscine. Cette association est venue présenter son projet au Conseil communal, projet qui pourrait éventuellement être implanté au Platy. Nous ne pouvons pas vous présenter ce projet ce soir car il n'émane pas du Conseil communal. De plus, il n'est pas encore réalisé, ni projeté dans une forme plus concrète.

Nous avons accepté d'entrer en matière parce que ce projet est séduisant. Il utilise des matériaux écologiques. Il n'est pas une vue d'esprit et encore moins sorti du chapeau. Ce projet a déjà été testé dans des grandes villes en France et son coût serait de 15 à 20 millions, suivant les extérieurs, notamment les places de parc, au lieu de 40 à 50 millions, ainsi estimé par Fribourg.

Le Conseil communal a toujours été à l'écoute des citoyens notamment pour ce qui concerne les besoins en installations sportives et en loisirs. Je vous rappelle qu'à l'époque, si nous n'avions pas saisi l'occasion de faire venir le théâtre Mummenschanz à Villars-sur-Glâne, aujourd'hui, nous serions toujours en train de discuter sur l'opportunité de créer un théâtre dans l'Agglomération fribourgeoise.

En nous demandant si ce projet est réalisable en l'état, nous sommes entrés en matière positivement. Nous avons même prévu la possibilité de mettre à disposition de l'association un droit de superficie. L'emplacement exact de la piscine n'a pas été abordé. En revanche, la zone du Platy présente de multiples d'avantages. Les initiateurs ont souligné, en particulier, la proximité de nombreuses installations sportives, l'accessibilité par les transports publics et dans un cadre idyllique, ce qui n'est pas le cas du projet des abattoirs de la Ville de Fribourg. En outre, le projet du Platy est porté par des citoyens en partenariat public-privé et mérite qu'on s'y attarde.

Le Conseil communal devra répondre à toute une série de questions, en particulier, s'il est possible d'implanter une piscine dans ce secteur, d'une part et, d'autre part, la question des circulations car une piscine de cette envergure, où il y aura des compétitions nationales et internationales, générera, forcément, un trafic assez dense.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal propose de réaliser une étude d'implantation. Nous devons faire des études de circulation, oui, mais il serait dommage d'enlever l'étude d'implantation de la piscine car le but initial est de voir s'il est possible d'intégrer cette infrastructure sportive. Il faut aller de l'avant et arrêter de pédaler « dans la choucroute », si je puis dire, à attendre que des études se fassent afin de connaître où cette piscine va être implantée.

Ce soir, le Conseil communal vous demande de lui permettre de procéder à une analyse tant au niveau de l'implantation que des circulations. M. Marmier pourra vous donner un peu plus de détails.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole à M. Marmier.

M. **Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je laisse la parole au Conseil général.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous sommes très sensibles à la qualité de vie de nos concitoyens, quelles que soient leur âge et leur condition sociale. A ce titre, la piscine projetée au Platy répondrait parfaitement à ce besoin par son apport indéniable à la santé, son accessibilité tant géographique que financière.

Le Centre Gauche PCS soutient donc la demande de crédit d'étude à une seule condition que l'emplacement initialement proposé par les promoteurs soit absolument exclu. Il se trouve, en effet, en plein sur l'espace du parc urbain défini par notre plan d'aménagement local (PAL).

M. Moret commente au beamer le plan des emplacements possibles.

Nous voyons la forêt de Belle-Croix et celle du Platy. Le plan d'aménagement prévoit une zone de verdure qui passe de l'une à l'autre forêt. Bien qu'il ait été précisé que ce n'est pas le projet définitif, lorsque nous avons vu l'article dans « La Liberté », nous nous sommes dit que ce n'était pas du tout l'endroit adéquat.

Il semble qu'il y ait une illégalité à implanter la piscine à cet endroit, pourquoi, parce que le couloir de verdure qui relie les forêts de Belle-Croix et du Platy est indispensable à la faune et doit rester vierge de toute construction, quelle qu'elle soit.

Selon le plan des paysages de notre Commune, la zone doit garantir une ligne d'horizon justifiée par le remarquable panorama de nos Préalpes. Ce sont des arguments tirés de la qualité de vie de Villars-sur-Glâne. C'est pourquoi nous suggérons au Conseil communal d'autres sites d'implantation.

Avant de connaître définitivement où se trouve l'emplacement de l'école, nous pensons qu'une première série de propositions, notamment les points 1 et 2, situés dans la zone entre l'étang du Platy et la route des Préalpes, et pourquoi pas rêvons un peu, du côté de Cormanon où il y a une magnifique parcelle qui vient d'être libérée par le Conseil communal et qui pourrait relier la culture et le sport sur le site de Cormanon.

Sous réserve de l'acceptation de notre condition, nous sommes totalement favorables au crédit d'étude.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Thomet.

M. Samuel Thomet, Conseiller général. Des terrains de foot, une halle de sport, un dojo, un terrain de beach-volley, un parcours vita, une place de jeux, un lieu de promenade familial et éventuellement une piscine, Villars-sur-Glâne dispose d'un véritable site sportif. Si on ajoute à cela une nouvelle école, un local de réunion pour les jeunes, un Park and Ride, on se rend compte que le Platy sera abondamment fréquenté.

Certes, l'endroit est bien desservi avec une gare et des arrêts de bus à proximité, mais beaucoup de gens se déplacent en voiture et il est pour nous très important de connaître l'impact qu'aurait l'implantation d'une telle piscine sur le trafic dans le périmètre.

Indépendamment du lieu de l'implantation des bassins aquatiques, il convient d'étudier sérieusement l'aménagement de cet endroit. Réfléchir et agir en conséquence afin que les personnes fréquentant ce site trouvent des infrastructures pour garer voitures et deux roues. Doit-on envisager la construction d'un parking pour les usagers des installations sportives ?

A notre avis, il est primordial que cette étude soit réalisée avec tout le sérieux nécessaire pour le bien des personnes et familles qui se rendent volontiers sur cette magnifique place.

Le PSF vous invite à soutenir ce projet et à investir le montant demandé.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller Général. L'approche stratégique de lancer cette étude nous semble très opportune. Le secteur du Platy contient des installations sportives qui rayonnent au-delà de notre Commune, comme le nouveau terrain de foot synthétique et le centre sportif qui héberge Villars Basket, club de ligue national B, ainsi que le Judo Club de Villars-sur-Glâne avec un palmarès remarquable, où des grands maîtres s'entraînent, ainsi que les locaux de l'animation. De plus, la nouvelle école va être réalisée sur les lieux. L'idée d'étudier la faisabilité d'ajouter une piscine olympique couverte et sans fioriture nous semble très pertinente.

Le développement de ce site doit contribuer à un développement durable de notre Commune, voire du Grand Fribourg, pour ne pas dire de l'Agglomération toute entière. Le choix de l'implantation doit respecter les principes d'économie du sol, ressource dont nous disposons en quantité limitée. Il convient à cet effet de réfléchir au cycle de vie des bâtiments. Y a-t-il une possibilité de recycler un espace déjà bâti qui pourrait abriter la piscine ? Cela veut dire qu'il faut inclure dans cette étude le potentiel de recyclage de surfaces déjà bétonnées. Les bâtiments des anciens garages des pompiers de Villars-sur-Glâne et les différentes places goudronnées devraient faire partie de cette réflexion. Des synergies potentielles entre différentes activités sportives doivent aussi être prises en compte.

Le projet devrait favoriser une mobilité durable, ce qui veut dire un raccord optimal aux transports publics et à la mobilité douce, piétons, vélo, bus, train avec une utilisation minimale de surface pour la mobilité individuelle. Dans ce contexte, le développement stratégique du Park and Ride prendra une importance primordiale.

Pour ce qui concerne le choix du site, l'exploitation optimale du potentiel énergétique local doit être pris en compte, même en cas de raccordement au chauffage à distance. Le chauffage à distance n'est rien de plus qu'un parc de radiateurs reliés à une immense chaudière par un système de raccordement enterré et la surface d'échange de chaleur grandit avec chaque kilomètre de raccordement. De plus, avec un meilleur recyclage des matières plastiques de 2^{ème} génération et des objets de consommation, l'apport en calories pour notre gigantesque chaudière tend de toute façon à diminuer.

En faisant avancer ce projet, la Commune de Villars-sur-Glâne se positionne dans le Grand Fribourg comme une commune d'action. Elle contribuera de plus à la prospérité de nos associations sportives et, par ce biais, à un développement durable de la cohabitation dans notre ville.

Le parti des Verts est favorable et invite les autres partis à accepter ce message.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres prises de parole ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR a vraiment l'impression de se sentir piégé avec le message qui nous est présenté ce soir. En effet, le titre même du message nous semble très tendancieux. Le débat de ce soir n'est pas de savoir si nous souhaitons implanter une piscine à Villars-sur-Glâne ou non, il est simplement question de connaître si nous pouvons accueillir une piscine d'un point de vue purement factuel en ce qui concerne la mobilité dans le secteur du Centre sportif.

Ce secteur est déjà régulièrement engorgé de vélos, scooters, voitures, mini-bus et même de camions par la présence sur le même site du football, de la salle omnisport, du basket, dojo, du club de boxe, des manifestations et réunions organisées à la Grange, de la location de la cabane pour diverses fêtes, du Park and Ride et même de la présence régulière de notre armée sur le site. Tout ce petit monde cohabite actuellement tant bien que mal avec les infrastructures en place.

Plusieurs facteurs vont venir compliquer encore cette situation : la nouvelle école, l'utilisation intensifiée du terrain de foot prochainement synthétique et une éventuelle nouvelle piscine. Peu importe l'implantation que nous choisirons sur le site, l'idée de l'étude de mobilité est nécessaire et impérative car les infrastructures actuelles dans les environs de notre Centre sportif sont obsolètes. Le parking en terre, le long de la ligne des chemins de fer et du terrain de football n°2, est peu utilisé en raison des nombreux trous et de la boue fréquente qui s'y trouvent, ce qui est fort dommage. Il est, également, logique de ne pas tout changer à la veille d'importants projets dans les environs.

L'étude d'intégration est, selon l'avis du groupe PLR, beaucoup trop précoce. Il attend un dossier financier plus complet des promoteurs de la piscine ainsi que les lettres d'intention du Canton et des éventuelles communes partenaires.

Il suit, de ce fait, les considérations de la Commission financière et souhaite que ce volet soit reporté et représenté devant ce Conseil lorsque les éléments financiers concrets et solides auront été certifiés. Il est à noter que la majorité des Conseillères et Conseillers généraux présents ce soir, n'ont jamais vu la présentation de ce projet. Ce sont uniquement notre Exécutif et les membres de la Commission d'aménagement qui ont eu la chance de le voir. Le

groupe PLR doute de la pertinence de voter un crédit sans connaître précisément de quoi nous parlons.

Si l'étude de mobilité conclu qu'il n'est pas possible d'implanter une piscine à cause du trafic, c'est ridicule de voter un crédit pour son implantation. C'est de l'argent jeté par les fenêtres.

En conclusion, le groupe PLR émet la contreproposition suivante : diminuer le montant du message de Fr. 50'000.-- à Fr. 30'000.-- afin de réaliser uniquement l'étude de mobilité.

Nous vous recommandons de refuser le message du Conseil communal, pour un montant de Fr. 50'000.--, et d'accepter la contreproposition pour une étude de mobilité de Fr. 30'000.--.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Nous attendons les explications de M. Marmier.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais répondre, tout d'abord, à la remarque de M. Moret concernant le parc urbain. Actuellement, celui-ci est en zone de parc urbain et si l'on désire implanter la piscine à cet endroit, il faut modifier la zone dans le plan d'aménagement, ce qui impliquerait des procédures avec d'éventuelles oppositions. A court terme, ce n'est pas l'endroit idéal pour l'implantation d'une piscine au niveau des statuts du sol.

Pour les autres remarques, je ne partage pas l'avis de la Commission financière et du groupe PLR de ne pas étudier l'implantation. C'est un élément déterminant pour connaître l'implantation en ayant des simulations et maquettes de représentation pour se faire une idée de ce que représenterait ce bâtiment dans ce secteur.

D'ailleurs, la Commission d'aménagement n'est pas de l'avis exprimé par la Commission financière. Elle pense qu'il est tout à fait opportun de se questionner sur l'impact de ce bâtiment dans ce secteur en même temps que l'on règle les questions de mobilité.

Ce serait absurde de diviser ce message en deux car nous n'allons pas revenir dans six mois avec un autre message. Ces deux études doivent être menées en parallèle. L'étude de mobilité est très importante dans le secteur si ce n'est déjà dans le cadre du terrain synthétique pour lequel personne ne s'est inquiété de la mobilité. On constate également que différents

éléments pour le football manquent et doivent être pris en compte comme des vestiaires et des locaux de dépôts. Ceux-ci n'ont pas du tout été évoqués par le passé. Nous devons réfléchir globalement à cette zone.

L'implantation ne doit pas être minimisée. Je vous citerai en exemple le théâtre Nuithonie, qui lui, a bien été implanté, comparé au théâtre Equilibre qui a eu des soucis d'implantation. Il ne faudrait pas répéter, dans cette zone, des problématiques d'implantation. Les citoyens de la commune attendent que l'on fasse attention à ce qui se fait dans ce secteur. Je me tiens à disposition du groupe PDC pour toutes questions.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Le groupe PDC souhaite une courte interruption de séance.

La séance est interrompue à 20h30. Reprise de la séance à 20h37.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Marthaler

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. A titre personnel, je souhaite avoir plus d'informations de la part du Conseil communal au sujet du projet que l'Association lui a présenté. L'implantation est bien différente si la piscine fait 15 m de haut sur 150 m de long ou 10 m de haut et 40 m de large. Aucune information n'est donnée dans ce sens dans le message et cela me gêne. J'aimerais avoir plus de détail par rapport au projet qui a été présenté au Conseil communal. Peut-être que M. Marmier peut nous donner des informations supplémentaires car même dans le journal, l'article n'était pas détaillé.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres demandes ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Suite aux explications de M. Marmier, j'ai une question fondamentale sur le titre du message qui est l'implantation d'une piscine dans le secteur du Centre sportif du Platy. Une étude globale du centre sportif a été citée avec les infrastructures Dojo, terrain de football etc. Je souhaite connaître de quoi il retourne car la donne change complètement, pour moi, si on étudie uniquement l'implantation de la piscine ou l'utilisation générale du Centre sportif.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Pour répondre à M. Marthaler, la piscine est au stade d'avant-projet et son programme peut évoluer en fonction des possibilités d'implantation. Par exemple, un plongeoir de 10 m ou 5 m, change la hauteur du toit et le but de l'étude d'implantation est d'avoir des simulations de ce que peut représenter le bâtiment. La raison pour laquelle nous ne vous avons pas présenté d'avant-projet, c'est qu'il est susceptible d'évoluer. Nous ne voulons pas entrer dans des débats sur un projet qui n'est pas suffisamment avancé.

L'étude nous montrera les différentes options qui pourront être réalisées et qui vous seront présentées dans le cadre d'un futur message.

Le but du crédit d'étude qui vous est demandé ce soir est d'avoir des éléments concrets le jour où le Conseil communal présentera un message pour l'octroi d'un droit de superficie. Ce jour-là les éléments de financement, les statuts de l'Association ainsi que les communes éventuellement partenaires du projet, ainsi que le projet lui-même seront présentés. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas répondre à des questions précises sur le bâtiment.

A la question de M. Grangier au sujet du Centre sportif et des différentes activités qui y ont lieu, effectivement, « la piscine fait un peu déborder le vase ». C'est lors de l'arrivée du projet de la piscine que nous nous sommes aperçus qu'il y avait un besoin de planification important pour le bâtiment de la piscine, mais également pour d'autres bâtiments, notamment des vestiaires pour le football. Le Dojo a également des besoins. Nous réfléchissons à ces différents éléments.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai bien entendu les compléments d'informations. Le football est très bien loti. Je pense surtout au Dojo et principalement à nos amis boxeurs qui sont dans des locaux à la limite de l'insalubrité. Je pense qu'il est important d'avoir un concept général pour la zone du Centre sportif du Platy. Sous condition de ce que M. Marmier s'engage à réaliser, le groupe PLR retire son amendement de diminuer le crédit et vous octroie le montant de Fr. 50'000.-- à la condition que l'étude reste générale sur toute l'implantation du terrain.

De plus, j'émets une réserve concernant le compte touché par cette étude. Il s'agit du compte concernant la participation à l'étude préliminaire pour une piscine publique. Je vous laisse le soin de définir la position budgétaire avec votre service des finances.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit d'étude pour l'implantation d'une piscine dans le secteur du centre sportif du Platy, pour un montant de Fr. 50'000.—TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 9'000.--, soit Fr. 7'500.-- pour l'amortissement de 15 % et Fr. 1'500.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le crédit d'étude est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Budget 2016

Mme Véronique Polito, Présidente. La discussion qui va suivre a pour objet le budget de fonctionnement et d'investissements ainsi que le plan financier 2015-2020. Je vous rappelle que nous allons aborder les objets dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail.

Je passe la parole au Conseil communal, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Pour le dernier budget de la législature 2011-2016, je n'ai pas dérogé aux nouvelles habitudes. Je vais vous présenter le budget 2016 un peu différemment. Le Conseil communal a fait l'effort de vous fournir un message très complet sur les différents chapitres et postes du budget. Pour ma part, je souhaite vous apporter quelques lumières différentes et transversales sur le budget 2016 de la Commune.

Présentation au beamer des éléments centraux du budget 2016.

Cette année encore, nous nous réjouissons car nous pouvons budgétiser un bénéfice de Fr. 631'297.-- avec des charges totales de Fr. 72'900'784.-- et des revenus de Fr. 73'532'081.--.

Comme le veut la loi, ce budget est établi selon les principes de la prudence, en particulier au niveau des recettes qui ont été estimées prudemment.

A la lecture du message, vous avez pu déceler la maîtrise des charges internes dont chaque poste a été examiné en détail. Même s'il s'agissait parfois de réduire un poste de Fr. 5'000.--. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Le budget 2016 est également marqué par une modification des clés de répartition scolaires, une hausse de la péréquation financière, un antépénultième budget avant la RIE III, ainsi que la prépondérance des revenus des personnes morales par rapport aux personnes physiques puisque nous atteignons les 57,4 % émanant des personnes morales au niveau fiscale.

Deux mots sur la péréquation financière. Nous avons un montant net de Fr. 5'477'967.-- en 2013, Fr. 5'627'619.-- en 2014, Fr. 6'101'735.-- en 2015 et pour le budget 2016 un montant net de Fr. 7'279'988.-- signe de la solidarité de la Commune de Villars-sur-Glâne, riche, comme nous l'entendons souvent, car elle participe par ce pot commun à l'ensemble des charges des communes du Canton.

La péréquation financière a augmenté de 19.3 % par rapport à l'année 2015 et de 32.9 % par rapport à celle de 2013. Une augmentation de plus d'un tiers en l'espace de 3 ans.

Nous pouvons dire que nous sommes « le Burj Khalifa » de la péréquation financière. A côté, les autres tours nous paraissent bien minuscules en sachant que la commune de Bulle paie un montant de Fr. 450'000.--, celle de Granges-Paccot Fr. 1'100'000.--, celle de Fribourg Fr. 1'700'000.-- et Siviriez, en deuxième position des communes du Canton, paie un montant de Fr. 4'700'000.-- alors que Villars-sur-Glâne paie pratiquement le double.

En résumé, dans le Canton de Fribourg, 31 communes paient la péréquation financière et 119 communes la reçoivent dont celle de Marly.

Concernant la contribution en matière scolaire, une nouvelle loi entrera en vigueur en 2016. Celle-ci prévoit une répartition des charges entre l'Etat et les communes de 50%. Ce qui signifie que, pour la Commune de Villars-sur-Glâne, il y aura une réduction des charges de Fr. 1'378'000.-- pour les classes primaires et de Fr. 302'220.-- pour les classes enfantines. Par

contre, pour les cycles d'orientation, une augmentation des charges de Fr. 1'242'994.--. Nous constatons que globalement, d'une façon consolidée, cette nouvelle contribution en matière scolaire engendre pour Villars-sur-Glâne un gain de Fr. 437'226.-- en 2016.

Quelques mots sur les frais d'études et de projets : les postes 620.318.60 et 790.318, qui présentent un total de Fr. 350'000.--. Ceux-ci se rapportent autant aux nouvelles études qu'aux reports de celles qui n'ont pas encore été faites. Le Conseil communal a choisi pour le budget 2016 une nouvelle méthode pour le calcul des frais d'études. Il a renoncé à éliminer d'emblée certaines d'entre elles. Il les a cernées et chiffrées pour fixer un montant global maximum pour chacun des postes, avec une certaine souplesse pour décider quelles études seront faites ou pas. Les nombreux projets concernant particulièrement le PAL ainsi que les projets cantonaux (Bertigny-Ouest, Belle-Croix) impliqueront des participations sous forme d'études et de projets de la part de notre Commune.

Nous constatons que ce sont toujours les personnes morales qui tirent vers le haut et qu'elles commencent à transpirer en arrivant au sommet approchant de la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III).

Pour les impôts et finances, nous avons fait des estimations prudentes. Pour les personnes physiques, le chiffre de Fr. 20'000'000.-- qui vous est proposé, correspond à ce qui a effectivement été encaissé en 2013. Nous ne parlons plus d'estimation d'impôts, mais bien d'encaissements. L'Etat suggère une augmentation du potentiel fiscal de 7.5 % depuis 2013. Avec les expériences passées, le Conseil communal préfère rester prudent et se baser sur le montant de Fr. 20'000'000.-- encaissé.

Au sujet des personnes morales, nous avons raisonné de la même manière. Nous proposons un montant de Fr. 22'500'000.-- qui correspond également à ce qui a été encaissé en 2013. L'Etat permettait également une augmentation de 2.1 % dont nous n'avons pas tenu compte étant donné la volatilité de la conjoncture en matière du luxe même si, dans un communiqué du 06.11.2015, Richemont annonçait un bénéfice net accru de 22 % en septembre 2015. Le Conseil communal a, là aussi, été prudent, prudence que nous pouvons qualifier d'optimiste étant donné que, pour les personnes morales, nous sommes encore bien lotis jusqu'en 2019.

Quelques chiffres concernant la dépendance vis-à-vis des personnes morales : le montant des impôts sur le revenu, la fortune et les impôts à la source s'élève à Fr. 23'917'000.--. Pour les personnes morales, il est de Fr. 25'300'000.--. Nous constatons que les personnes morales dépassent les personnes physiques dans le budget 2016.

En 2013, l'impôt sur le bénéfice en capital de l'impôt cantonal s'élevait à Fr. 145'000'000.-- pour le Canton de Fribourg. Les entreprises de notre Commune rapportent la somme de Fr. 39'000'000.--, soit 26,9 % de l'impôt cantonal des personnes morales. Les entreprises sises sur notre Commune rapportent autant que les districts de la Gruyère, de la Singine et du Lac réunis en matière d'impôt sur les personnes morales. C'est une bonne nouvelle, mais également une dépendance.

Concernant la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III), dont nous parlons régulièrement et qui a fait l'objet d'un article dans la Liberté du 5 décembre 2015, je vous rappelle que le but est d'unifier le taux fiscal des sociétés holdings et commerciales. Le taux fiscal des sociétés holdings augmentera et celui des sociétés commerciales baissera. Cette baisse a été fixée pour le canton de Fribourg à 5,91% au lieu de 19,63 %, soit une baisse de 30 % du taux cantonal.

En résumé, nous avons une perte de Fr. 7'590'000.-- au budget 2016 concernant les impôts sur le bénéfice et capital des personnes morales.

Ces chiffres sont « bruts de décoffrage » car, ayant assisté à l'Assemblée générale de l'Association des Communes Fribourgeoises, il y a un manque d'information de la part du Canton, notamment sur les mesures d'accompagnement ainsi que d'éventuelles compensations. Une baisse des revenus fiscaux de notre Commune engendrera un effet sur la péréquation financière, à savoir que nous paierons moins.

Il y a de nombreuses inconnues au niveau de la RIE III. La certitude : elle aura un fort impact sur notre Commune, ce qui nous oblige à anticiper et rester prudents sur les investissements importants. A court terme, nous avons déjà l'école de Cormanon, celle du Platy, le centre administratif, Belle-Croix, Bertigny-Ouest qui représentent des investissements de l'ordre de Fr. 50'000'000.--.

Je vous remercie et je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Mme Véronique Polito, Présidente Je donne la parole à la Commission financière, M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de ses séances des 3 et 12 novembre 2015, consacrées à l'examen du budget 2016, la Commission financière a

entendu les explications données par MM. Olivier Carrel, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, et Claude Mettraux, Chef du service des finances.

La Commission financière constate avec grande satisfaction que, grâce à une très bonne maîtrise des dépenses courantes et une prudence toujours de mise dans l'estimation des impôts, et malgré une péréquation financière qui ne cesse d'augmenter d'année en année, pour la première fois depuis de nombreuses années le budget communal boucle avec un bénéfice. La très bonne maîtrise des dépenses courantes par notre administration mérite, à ce titre, nos remerciements. Faisant toujours autant preuve de solidarité envers les autres communes, par le biais de la péréquation financière et d'autres associations qui chargent fortement le budget communal, il est impératif que le Conseil communal poursuive sa ligne de conduite de prudence, aussi bien dans la gestion des dépenses courantes que dans l'estimation des impôts et taxes qui s'est avérée, au fil du temps, efficace puisqu'elle a permis de réduire de façon importante la dette communale.

La Commission financière remercie le Conseil communal d'avoir donné suite à sa demande concernant l'indication dans le message des reports ou économies réalisées. Elle constate, toutefois, un certain nombre de reports dans les travaux d'entretien et de rénovation. Compte tenu des liquidités très importantes dont la Commune dispose actuellement, elle demande que ne soit procédé à de tels reports qu'après une réflexion approfondie.

La Commission financière a pris note que le budget 2016 tel que présenté ne tient pas compte du projet d'acquisition du nouveau bâtiment communal situé dans le quartier de Moncor et des dépenses et économies qui en résulteront. En effet, cet achat aura certes des incidences positives sur le budget de fonctionnement, notamment en diminuant le loyer pour les espaces de l'administration actuels, mais entraînera des coûts de fonctionnement liés à la mise en conformité des locaux futurs et au déménagement. Les représentants de la Commune ont donné l'assurance à la Commission financière que le budget 2016 n'en sera pas pour autant bouleversé. La Commission financière se prononcera sur cet achat et les coûts de fonctionnement dans le cadre du message qui sera soumis au Conseil général en février 2016.

La Commission financière soutient le Conseil communal dans ses démarches en vue d'obtenir un siège au sein du groupe de travail pour la mise en place future de la RIE III, compte tenu de son statut de commune de domicile de nombreuses et importantes entreprises (27 % du total des recettes provenant des personnes morales dans le canton). Cette nouvelle réforme pèsera lourdement sur les futurs budgets communaux. Cela est à garder en mémoire ! La Commission financière se dit satisfaite de savoir que la nouvelle Cheffe du service des

finances sera chargée de ce dossier dès son arrivée afin d'en analyser les conséquences pour notre Commune pour que toutes les mesures qui s'imposent puissent être entreprises. La Commission financière, dans sa nouvelle composition issue des prochaines élections communales, entend d'ailleurs prévoir une séance spécialement dédiée à la RIE III, en 2016, en présence du Conseiller communal responsable du dicastère des finances et la future Cheffe du service des finances.

Au vu de ces éléments, à l'unanimité, la Commission financière approuve le budget 2016. Pour le reste, la Commission financière a pris note des explications complémentaires qui lui ont été fournies, suite à sa demande, lors de ses séances des 3 et 12 novembre.

Mme Véronique Polito, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Voilà venu le temps d'examiner le dernier budget de la présente législature. Que dire ! Excepté quelques augmentations de budget saluées, comme par exemple les postes relatifs à l'animation, à la puériculture ou le maintien des sommes budgétisées concernant RITEC, les budgets se suivent et, dans l'ensemble, se ressemblent pour le grand bonheur du trésorier et de toutes les Villaroises et tous les Villarois. Donc, dans l'ensemble les commentaires restent les mêmes.

Tout d'abord, merci au Conseil communal pour son excellent travail. Je parle ici des Conseillers en place, mais aussi de ceux qui les ont précédés. Un remerciement particulier à notre ancien regretté argentier, M. Louis-Marc Perroud. Un grand merci aussi à toute l'administration et, in primis, à M. Mettraux pour qui ça restera le dernier budget. Au-delà des remerciements, il faut insister sur le fait que ces cinq dernières années ont vu, de manière croissante, la Commune accomplir de nombreux investissements. Ces derniers ne sont pas finis, loin de là. Profitons d'ailleurs des grandes disponibilités actuelles pour les faire avant que les jours ne noircissent. Espérons que la future équipe gèrera autant bien la chose communale que la présente formation, qui, rappelons-le, a un penchant sur le vert et le rose.

Ensuite, la péréquation financière : elle méritait aussi et encore un petit commentaire. Elle augmente, oui de plusieurs millions. Scandale ! On nous prend pour une vache à lait. Je ne répondrai que par un mot : solidarité. Nos finances sont excellentes, voire plus, et notre contribution aux communes qui n'ont pas notre chance, par exemple notre voisine Marly, va de pair. Toutefois, rappelons à tous nos voisins de garder Villars-sur-Glâne en bonne santé pour l'ensemble du Canton et pour l'éventuel Grand-Fribourg. L'abreuvoir demande à être bien choyé et non croqué.

Chapitre dette, que dire ? Certains remarqueront qu'il est facile de diminuer la dette avec cette manne fiscale. Je dirais qu'il aurait été encore plus facile de dilapider cet argent en investissements inutiles. Au contraire, nos autorités ont su gérer de main de maître ce pactole en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, en investissant là où c'était nécessaire, sans oublier les besoins et le bien-être actuels et futurs de la population. Surtout, la dette et le poids des intérêts ont fondu, ce qui permet à notre Commune d'afficher des indicateurs financiers au beau fixe.

Enfin, avant d'en venir à deux remarques de détail, un petit mot sur la réforme des entreprises, la fameuse RIE III. Le petit cadeau fiscal de la décennie. Pour la commune, elle ne le sera sûrement pas. Les jours de vaches maigres pointent déjà à l'horizon 2018, 2020 : on n'en sait rien. Une chose est certaine, la Commune et ses finances vont en prendre un coup de plusieurs millions par année. De plus, les indicateurs conjoncturels ne sont pas étincelants et le franc fort s'y met aussi pour fragiliser l'économie suisse et fribourgeoise en particulier. Ses effets négatifs semblent, actuellement en tout cas, contenus pour ce qui concerne notre Commune, heureusement ! Le temps des larmes est-il déjà arrivé ? Non ! Les maîtres mots dans ce cas-là sont : ne cédon pas à l'hystérie, poursuivons dans une gestion saine et rigoureuse de nos dépenses courantes, continuons à fournir à nos concitoyennes et concitoyens des prestations sociales à la hauteur pour leur bien-être. Ayons un aménagement du territoire réfléchi, rendons notre Commune encore plus attractive pour l'implantation des entreprises en évitant les cadeaux.

Passons à nos deux remarques auxquelles je reviendrai par la suite :

Premièrement, les finances sont excellentes. Après provisions et réserves, le budget est bénéficiaire. Pourtant un poste, auquel je reviendrai plus tard, a été diminué de Fr. 5'000.-- qui concerne l'aide au développement.

Quel étrange signal de la part de notre Commune, en cette période de crises humaine et humanitaire. Le groupe socialiste s'adresse au Conseil communal et en particulier à son trésorier. Quelle explication donnez-vous à cette diminution d'une somme risible, mais qui est importante pour un objectif tel que l'aide au développement ? Fallait-il vraiment gratter ces Fr. 5'000.- sur ce poste alors que le bénéfice budgétisé permet largement de se permettre cette dépense ? Certes, nous contribuons abondamment à la solidarité intercommunale via la péréquation, mais on ne parle pas ici de solidarité intercommunale mais d'aide directe à des franges de la population en difficulté et il en existe, malheureusement, une longue liste.

Deuxième remarque, une lecture attentive du budget nous a fait noter autre chose. Il s'agit de différents postes, auxquels nous reviendrons plus tard, concernant les frais de nettoyage des bâtiments communaux qui ont vu les sommes budgétisées réduites, plus ou moins fortement par rapport aux comptes 2014. Pourrions-nous avoir une explication sur cette situation ?

Au final, le groupe socialiste, à l'unanimité des membres présents lors de la dernière séance de préparation, salue et approuve un très bon budget 2016 et vous invite à faire de même.

Mme Véronique Polito, Présidente. Autres interventions ? M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Pour la seconde fois de la législature, nous avons la chance de nous voir présenter un budget bénéficiaire. Or, une différence de taille existe entre le budget 2014, également bénéficiaire, et celui qui nous est soumis ce soir, sans parler des autres années déficitaires. Le résultat annoncé apparaît, pour une fois, cohérent en rapport avec la bonne santé financière de la Commune, de nos personnes morales en particulier. Pas de bénéfice-raclette, ni de déficit artificiel, alors que l'on connaît pertinemment la bonne marche des affaires de nos principales entreprises contributives.

Ahhh ! Nos chères personnes morales. Comment ne pas se montrer reconnaissant, quand on sait que c'est grâce à elles, et je dis bien grâce à elles, que nous avons vu fondre notre dette brute de 71 millions fin 2010 à 56 millions fin 2014. Or, certains n'hésitent pas à clamer haut et fort, à des fins de propagande peut-être, que c'est grâce à une gestion rigoureuse que la dette a pu être pareillement abattue. Faux. D'importants postes de charges progressent plus rapidement que la population légale ne croît. L'administration, les affaires sociales, les transports et j'en passe. Et pendant ce temps-là, les impôts sur les personnes physiques stagnent.

Mais la plupart sont des dépenses liées me direz-vous ! Certes, nous assistons depuis de nombreuses années à une cantonalisation rampante de certaines tâches communales, avec dans le rôle du roi-décideur, le Canton, et dans celui de l'exécuteur-payeur, les communes. D'accord, mais nous ne pouvons pas mettre toutes les augmentations de charges du ménage communal sur le dos de ces dépenses liées cantonales.

Du Canton, perlons-en justement. Vendredi 4 décembre dernier, en conférence de presse, la Direction des finances faisait part de sa stratégie dans le cadre de la RIE III. Un chiffre à ressortir des 25 pages du communiqué: celui de l'incidence financière de la RIE III sur les communes y compris les mesures compensatoires fédérales. 38,2 millions en moins, par

année, pour les communes. Considérant que, selon les dernières statistiques du Service Cantonal des contributions, Villars-sur-Glâne participe à hauteur de plus de 27 % à l'impôt sur les personnes morales, cela fait chaque année plus de 10 millions en moins pour le ménage communal, soit 15 % du budget 2016.

Le groupe PLR vous recommande ainsi vivement trois mesures dans l'utilisation des deniers publics : créer des réserves, créer des réserves et créer des réserves. Comment me direz-vous ? En procédant à des investissements judicieux : une école, un centre administratif, des routes, etc. Faisons preuve de discernement et de précaution dans les investissements à venir. Ne nous laissons pas tenter de distribuer de l'argent ici ou là, bientôt il viendra à manquer.

C'est ainsi que nous vous recommandons, à l'unanimité, d'approuver en l'état le budget qui nous est soumis ce soir.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Le budget est un document passionnant qui permet d'éclairer de nombreux aspects de la vie et de la santé de notre Commune. En outre, le budget est un outil de prédiction redoutable. Il permet de prédire que l'hiver sera rude et que les enfants seront sages. L'hiver vient ! Le budget pour le déblaiement de la neige a quintuplé depuis les comptes 2014. Les caries « fuient » ! Les enfants se brosseront enfin les dents comme la baisse de 70 % des frais du service dentaire scolaire l'atteste.

Le groupe des Verts et sympathisants s'est rencontré le soir du 3 décembre pour la traditionnelle, longue discussion du budget. Mon compte rendu de la discussion, je le veux par contre court, car en somme nous pouvons nous féliciter de notre bonne fortune. Nous pouvons, notamment, nous féliciter d'avoir œuvré à ce bon résultat qui est le fruit d'un travail sur plusieurs années de l'administration de la commune, du Conseil communal et du Conseil général.

Si le budget s'inscrit pour la plus grande part dans la continuité des dernières années, nous voulons, par quelques remarques générales soulever les postes dont l'évolution nous tient particulièrement à cœur :

- Nous saluons le point fort marqué pour le sport et la culture. Ces deux domaines sont essentiels pour l'identité de la Commune et l'identification des citoyens avec la

Commune. Pour leur engagement, nous remercions les nombreuses associations culturelles et sportives. Nous félicitons, notamment, les Ombres de Shakespeare et les Concerts de l'Avent pour leurs jubilés respectifs. Le tournoi Sekulic sera également un évènement fédérateur en 2016.

- Nous déplorons par contre l'annulation des Mini-Beaux-Arts et demandons de relancer cette activité. Au moins, les enfants pourront se consoler sur la nouvelle place de jeux du Platy.
- Nous nous réjouissons aussi de voir avancer la cause féministe dans les services extérieurs et du feu. Les femmes y occupent plus de postes de travail et auront dorénavant le droit à leur propre vestiaire.
- Nous nous réjouissons de l'effort supplémentaire pour la prévention et la promotion de la santé. Notre Commune a augmenté sa contribution au service de puériculture en répondant ainsi à la demande de l'Office familial et en suivant les communes de Marly, Givisiez et Granges-Paccot.
- Nous soulignons également, pour leur apport à la qualité de vie, les divers projets de mobilité douce, entre autres, Masterplan Belle-Croix, Dort-Verte et la TransAgglo.
- Nous déplorons par contre les coupes injustifiées et inutiles dans l'aide au développement qui a été rabotée de Fr. 5'000.-- en la ramenant à Fr. 20'000.--. Une commune, dont tout le monde salue la santé financière, n'est-elle pas en mesure de se montrer plus solidaire que cela ? Nous ne dépenseront même plus Fr. 2.-- par habitant.
- Pour finir, c'est avec inquiétude que nous constatons le report des charges de l'AI et du chômage vers l'aide sociale. L'évolution vers l'aide sociale est souvent difficilement réversible et est accompagnée par la précarisation. En plus, elle est mal vécue par les personnes touchées qui passent d'un système d'assurance, auquel ils ont contribué, à l'assistance.

Le groupe des Verts et sympathisants approuve le budget 2016 et vous demande de faire de même.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole à Mme Mottolini.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Le PDC a examiné avec attention le budget 2016 ainsi que le message du Conseil communal lors de sa séance de groupe du 1^{er} décembre 2015.

Le groupe PDC constate avec satisfaction que, grâce à la maîtrise des dépenses et la prudente estimation des impôts, le présent budget boucle avec un bénéfice. Nous constatons que celui-ci est rendu possible grâce aux efforts mentionnés ci-avant et surtout malgré la péréquation intercommunale en perpétuelle augmentation.

Le PDC salue la ligne de conduite du Conseil communal dans sa politique de prudence et d'économies. N'oublions pas les lourds investissements auxquels nous serons confrontés ces prochaines années : 4^{ème} école du Platy, assainissement de l'école de Cormanon, administration communale, etc. Ces dépenses s'accumuleront avec la fameuse réforme de la fiscalité des entreprises que nous évoquons chaque année comme une ritournelle. Nous attendons avec impatience de plus amples informations de la part du Canton.

C'est avec satisfaction que nous notons que l'endettement net se montait en 2014 à Fr. 1'033.-- par habitant alors qu'il se situait à Fr. 2'042.-- en 2013.

Nous invitons, d'ores et déjà, le nouveau Conseil communal sortant des urnes en février prochain, à persévérer sur la voie suivie jusqu'ici afin de garantir la maîtrise des coûts et l'équilibre financier.

Etant donné qu'il s'agit du dernier budget de la présente législature, le groupe PDC remercie vivement notre administration pour sa très bonne maîtrise des coûts et pour son engagement infaillible en faveur de nos concitoyens.

Cela dit, le groupe PDC vous propose d'accepter le budget 2016 tel que présenté.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres prises de parole ? Tel n'est pas le cas, nous passons à la discussion de détail du budget de fonctionnement et des investissements, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes:

020.431 Emoluments administratifs du contrôle de l'habitant

020.434 Location des abonnements généraux CFF

La Commission financière a pris acte avec satisfaction que les abonnements CFF sont entièrement couverts par les ventes et que pour 2015 une écriture sera passée, en fin d'année, du compte 020.431 au compte 020.434 pour les abonnements payés au moyen des cartes bancaires.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Il y a quatre ans, le Conseil général octroyait, à une large majorité, un montant de Fr. 25'000.-- pour l'aide au développement. Mais voilà, mauvaise nouvelle, pour le prochain budget, le Conseil communal a décidé de diminuer ce poste de Fr 5'000.-- en le ramenant à Fr. 20'000.--.

Cette diminution nous étonne. Elle semblerait vouloir signifier que les guerres ont disparu dans le monde, que les catastrophes naturelles, la malnutrition et la mortalité infantile ne sont plus qu'un lointain souvenir. Triste message pour notre riche Commune qui prévoit un bénéfice de plus de Fr. 630'000.-- en 2016. Voici nos constats :

Le premier est très positif, notre Commune, exemplaire sur ce point, a versé annuellement depuis 2012 à Fribourg Solidaire un montant de Fr. 12'000.-- en moyenne, soit Fr. 1.-- par habitant. Félicitations, c'est une des meilleures communes.

Deuxième constat, décevant celui-là, le solde du montant de Fr. 25'000.-- soit Fr. 13'000.-- n'a été que partiellement utilisé pour soutenir directement des initiatives connues de notre Exécutif. Ainsi sur Fr. 75'000.- budgétés en 2012, 2013 et 2014, plus du tiers soit Fr. 25'400.--, n'a pas été attribué. Pourtant, les besoins sont bien réels et des canaux de distribution existent.

Avant de poursuivre, nous aimerions connaître le commentaire du Conseiller communal à ce sujet et, dans un deuxième temps, nous ferons une proposition concrète.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je passe la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. En 2015, ce poste soldera par un montant de Fr. 13'000.--. Un montant de Fr. 12'000.-- a été versé à Fribourg Solidaire ainsi que

Fr. 1'380.- - pour la création d'un film sur Villars-sur-Glâne dans le cadre de l'intégration des migrants.

En 2014, le compte a été soldé par Fr. 17'000.-- et par Fr. 13'000.-- en 2015. Dans ces conditions, partant du principe que les petits ruisseaux font les grandes rivières, la Commune n'a pas la prétention que tous les malheurs dans le monde soient réglés, elle a, comme pour d'autres postes, estimé qu'il n'était pas justifié de maintenir le montant de Fr. 25'000.-- quand, en l'état, en 2015 nous avons un solde de Fr 13'000.--. Ce raisonnement de réduire certaines dépenses, vaut pour tous les postes du budget. Il n'est pas lié exclusivement au poste de l'aide au développement.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il est vrai que M. Moret avait proposé qu'un franc par habitant soit versé pour l'aide au développement.

Afin d'éviter de disperser les montants qui pouvaient être alloués, le Conseil communal a décidé d'attribuer cette somme à Fribourg Solidaire qui est l'Association faîtière qui s'occupe de l'aide au développement et redistribue les montants en fonction des projets en cours. Toutefois, le Conseil communal se réservait aussi la possibilité de verser des montants, notamment dans des pays où la situation sociale et politique s'avérait catastrophique.

A l'époque, nous avons choisi certains projets qui nous ont été présentés et nous avons alloué des montants pour aider des écoles dans des Etats qui avaient subi des catastrophes naturelles. Nous avons également eu un partenariat avec la ville de Zagorz où, là aussi, nous avons puisé dans ce poste pour permettre à ses représentants de venir chez nous car le montant alloué dans le cadre de l'Union Européenne, en accord avec la Suisse, était insuffisant. Ces montants dépassaient le montant global que nous destinions à Fribourg Solidaire.

On reproche au Conseil communal de ne pas maîtriser suffisamment les dépenses. Nous constatons qu'il y a moins de demandes et étant donné que le budget doit refléter le mieux possible la situation réelle, il ne s'agit pas de courir derrière les œuvres ou associations afin de leur allouer des montants car la somme de Fr. 25'000.-- ne suffirait pas.

Nous devons, tout en conservant l'idée de verser un franc par habitant à Fribourg Solidaire, garder une part pour d'éventuelles demandes faites en cours d'année.

En se basant sur les expériences que nous avons faites, la somme de Fr. 25'000.-- est trop élevée. Dans le souci de comprimer les postes qui peuvent l'être, cela nous a permis d'arriver à des économies substantielles au cours de cette législature. Chaque poste a été discuté sans tabou. Le montant fixé de Fr. 20'000.-- nous permet, non seulement, de remplir notre devoir de solidarité à l'égard des personnes les plus démunies, mais aussi d'avoir une certaine marge si d'aventure il y avait des demandes spécifiques qui méritent notre soutien.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je suis touché par ce que j'ai entendu, je laisse sortir mes émotions. Le Conseil communal a tenté de justifier cette baisse en affirmant que les postulants n'avaient qu'à demander. Encore fallait-il le savoir ! Est-ce que les gens savent qu'il existe un fonds auquel ils peuvent recourir ?

J'ai contacté par téléphone le Président d'une association de solidarité en Haïti dont le siège est à Villars-sur-Glâne et qui est bien connue de nos concitoyens. C'est un ancien Conseiller général qui a siégé durant vingt ans. Il a fait un excellent travail quel que soit son parti. Il affirme ne rien avoir su de ce compte et de cette possibilité. Dès lors, son association n'a fait aucune demande durant ces quatre dernières années alors qu'elle manque cruellement de fonds.

C'est un constat horrible, si on ne veut pas dépenser, on ne dit rien comme cela personne ne fait de demande.

Tout en rappelant l'attitude exemplaire de notre Commune en faveur de Fribourg Solidaire, rien ne l'aurait empêchée d'octroyer chaque année le solde restant à cette dernière, qui l'aurait distribué à des associations. En effet, Fribourg Solidaire est une plate-forme qui connaît parfaitement le tissu associatif. Financée par des fonds publics cantonaux et communaux, elle gère avec compétence les multiples demandes financières qui lui parviennent, année après année. Les communes qui se trouvent incompetentes pour trouver des bénéficiaires et justifier une telle aide donnent des sommes à Fribourg Solidaire qui les attribue au bon endroit et à bon escient.

C'est dans ce sens que le Centre Gauche PCS vous propose d'augmenter le poste aide au développement de Fr. 5'000.-- et de l'augmenter à Fr. 25'000.--.

Nous suggérons à notre Conseil communal de mieux promouvoir l'existence de ce fonds et d'édicter un règlement d'utilisation qui précise, entre autres, que la somme annuelle de Fr. 25'000.--, doit être totalement libérée. Le solde éventuel est à attribuer à Fribourg Solidaire.

Nous proposons de financer le montant de Fr. 5'000.-- par une diminution équivalente dans un des postes du chapitre 6 consacré aux transports et aux communications de notre budget 2016 qui, je le rappelle, compte un total de charges de Fr. 72'000'000.-- et prévoit un bénéfice de Fr. 630'000.--.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Moret, pouvez-vous mentionner le poste du chapitre 6 qui doit être déduit ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous avons 2 postes à proposer.

Le premier poste est le compte 620.311 qui prévoit l'achat de véhicules pour un montant de Fr. 279'000.--. Nous ne contestons pas que ces achats soient nécessaires, mais il nous semble qu'avec une négociation bien menée, les achats prévus restent possibles. En effet, une diminution de Fr. 5'000.-- équivaut à un escompte de 2 %. Une telle diminution risque de ne pas avoir de conséquences nuisibles pour notre Commune, qui pourrait ainsi maintenir voire développer sa solidarité en lien avec l'actuelle conférence mondiale COP 21. En effet, les flux migratoires augmentent alors que le changement climatique nous amène à avoir des problèmes d'eau et de neige.

Le deuxième poste concerne le compte 620.314.10 qui doit financer le déblaiement de la neige et le sablage des routes, pour un montant de Fr. 100'000.--. Les comptes 2014 indiquent que moins de Fr. 20'000.-- ont été dépensés, si bien que le 80 % du poste, soit Fr. 80'000.-- ont été économisés ! Dans les faits, l'or blanc se fait de plus en plus rare chez nous. Au vu de la météo de ce début d'hiver et le redoux annoncé avant Noël, une diminution de Fr. 5'000.-- risque de ne pas avoir de conséquences nuisibles pour notre Commune qui pourrait ainsi maintenir voire développer sa solidarité en lien avec l'actuelle conférence que je vous ai citée.

Les deux propositions vous seront soumises en temps opportun, lors du traitement du budget poste par poste, dans la mesure où l'assemblée accepte l'augmentation de Fr. 20'000.-- à Fr. 25'000.--

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je ne suis pas sûre d'avoir compris M. Moret. Faut-il supplier les gens qu'ils viennent nous demander, si par hasard nous avons de l'argent à distribuer ? M. Moret, toujours très prompt à dire au Conseil communal ce qu'il doit faire, pourrait parfaitement se charger de faire cette publicité !

Cela dit, si nous attribuons le solde à Fribourg Solidaire, celle-ci, de par ses statuts, le distribuera à ses membres, ce qui ne veut pas dire que ce seront les associations nécessiteuses, ne sachant pas à qui s'adresser, qui obtiendront de l'aide financière.

Nous avons trouvé une solution pragmatique. Nous n'avons pas encore construit une usine à gaz pour voir si nous ne pouvions pas encore distribuer de l'argent.

De plus, je rappelle à M. Moret, qu'il y a bon nombre d'associations qui savent très bien où et comment s'adresser pour obtenir de l'aide. Nous sommes bombardés et, le mot est faible, de demandes en tout genre pour l'obtention de subventions ou de dons. Ce n'est pas une question d'ignorance mais d'organisation. Le Conseil communal a toujours étudié toutes les demandes qui lui ont été soumises et, dans certains cas, avec une soupape de sécurité, nous pouvons allouer des montants si cela s'avère utile et répond à un besoin d'aide.

Notre philosophie, à l'instar de quelques autres communes, est de nous axer essentiellement sur Fribourg Solidaire en ce qui concerne l'aide au développement.

Si M. Moret désire que la Commune soit extrêmement généreuse, ce n'est pas un montant de Fr. 25'000.-- qu'il faut budgétiser, mais plutôt une somme de Fr. 100'000.-- voire plus.

Je vous demande de garder la tête froide et de ne pas modifier les autres postes. En effet 80 % du poste concernant le déblaiement de la neige n'a pas été utilisé, mais il suffit que nous ayons un hiver rude et qu'il neige, de janvier à mars, pour que le montant budgétisé de Fr. 100'000.-- augmente considérablement. Ce poste est impossible à évaluer.

Evidemment qu'une diminution de Fr. 5'000.-- ne changera pas grand-chose, c'est une question de principe. Le Conseil communal applique la rigueur budgétaire et la philosophie que le Conseil général lui a demandées. Le Conseil communal suit une règle établie qui est logique. Nous avons constaté que ce poste était trop évalué au budget et l'avons ramené à la réalité, ce qui ne veut pas dire que, dans les comptes, ce poste ne sera pas plus élevé.

Pour cette raison, je vous propose de maintenir le montant que le Conseil communal a budgétisé pour ce poste, soit Fr. 20'000.--.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions concernant ce poste ? M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Nous demandons une brève interruption de séance.

La séance est interrompue à 21h33. Reprise de la séance à 21h41.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Le groupe PLR regrette quelque peu le poste de compensation, respectivement le chapitre qui touche les transports et la communication, c'est-à-dire des prestations à la population. Au niveau de l'achat des véhicules, je pense que nos employés communaux ont besoin de nouvelles machines et, au niveau de la neige, nous nous gardons bien de jouer à Madame Soleil !

S'il faut vraiment la somme de Fr. 5'000.-- nous pouvons imaginer que, nous tous ici présents, renonçons à notre jeton de présence pour cette soirée. Je vous laisse calculer 55 x 50. Nos chers Conseillères et Conseillers communaux pourraient en faire de même. Trêve de plaisanterie, le groupe PLR vous encourage à accepter le budget 2016 en l'état.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Moret, maintenez-vous votre proposition ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. J'ai consulté Mme Soleil, elle n'avait pas de chapeau. Le montant de Fr. 25'000.-- a été maintenu durant quatre ans et, la manière de le gérer ainsi que sa promotion, ont été plus ou moins bien faites. Je prends ma part de responsabilité en tant que citoyen. Nous sommes sur une question de fond et je crois que maintenir ce poste a une signification politique en période de préélection.

Nous proposons, d'une part, d'augmenter le poste à Fr. 25'000.-- et, d'autre part, de diminuer le poste 620.311, qui touche aux véhicules. Je pense qu'en négociant le prix des véhicules, comme je le fais pour mon propre véhicule, un escompte de 2 % est accordé sans problème.

Dans ce sens, je pense que les employés communaux travailleront avec autant d'ardeur. Quant à la solidarité de l'ensemble de l'hémicycle, je propose, au-delà du budget qui sera

adopté, de faire le geste discrètement sous le sapin de Noël afin que les associations de solidarité, entre la Syrie, l'Irak et autres, puissent en bénéficier.

Nous maintenons notre proposition d'augmentation ainsi que celle du poste à diminuer.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous allons, tout d'abord, soumettre au vote la proposition du Conseil communal. Si elle est acceptée, l'action s'arrête là. Dans le cas contraire, la proposition de M. Moret sera soumise au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal, soit un montant de Fr. 20'000.-- pour le poste de l'aide au développement, sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est refusée par 22 non, 19 oui et 1 abstention.

Mme Véronique Polito, Présidente. De ce fait, nous allons soumettre au vote la proposition de M. Moret.

Celles et ceux qui acceptent d'augmenter le poste 020.319.15 « aide au développement » de Fr. 5'000.-- pour un total de Fr. 25'000.-- et de diminuer de Fr. 5'000.-- le poste 620.311 « achat de véhicules, machines et matériels » pour le ramener à Fr. 274'000.-- sont priés de le manifester par main levée.

M. Nicolas Bapst, Conseiller communal. Excusez-moi, mais je suis opposé à ce qu'on impute le poste 620.311 achat de véhicules. Je préfère que le poste 620.314.10 « déblaiement de la neige », soit imputé. M. Moret n'a pas le chapeau de Mme Soleil, mais il assumera les conséquences en cas de dépassement du crédit.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Moret prenez-vous position ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous maintenons la première proposition, à savoir la diminution du poste 620.311 qui concerne l'achat de véhicules soit un escompte de 2 % qui diminue la somme de Fr. 279'000.-- à Fr. 274'000.--.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je resoumets au vote la proposition de M. Moret.

Celles et ceux qui acceptent d'augmenter le poste 020.319.15 « aide au développement » de Fr. 5'000.-- pour un total de Fr. 25'000.-- et de diminuer de Fr. 5'000.-- le poste 620.311 « achat de véhicules machines et matériels » pour le ramener à Fr. 274'000.-- sont priés de le manifester par main levée.

La proposition de M. Moret est acceptée par 22 oui, 18 non et 2 abstentions.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions concernant le chapitre 0 ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 1 / ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

160.314 Entretien et réparations des locaux (PCI)

160.480 Prélèvement au fonds de réserve de la protection civile

La Commission financière a pris note de l'intention du Conseil communal, qui obtient d'ailleurs son soutien, d'utiliser à bon escient, cette année et les suivantes, notamment dans le cadre du projet de l'école du Platy, la réserve importante afin d'éviter de devoir la restituer au Canton.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Concernant le poste 2901.313 ainsi que ceux du chapitre 3 terminant par le 313, relatifs aux frais de nettoyage, nous aimerions une explication au sujet des montants budgétisés qui ont fortement diminués par rapport aux charges effectives selon les comptes 2014. Est-ce une extériorisation des nettoyages des bâtiments communaux ?

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Il n'y a pas d'extériorisation et non pas moins de produits de nettoyage. Nous avons acquis du matériel technique pour les bâtiments, notamment une auto-laveuse qu'il fallait remplacer, dont le coût est assez onéreux. Nous revenons sur un budget ordinaire en 2016.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions sur le chapitre 2 ? Tel n'est pas le cas.

Chapitre 3 / culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a deux remarques sur les points suivants :

300.362.10 Participation à Coriolis Infrastructures

La Commission financière constate une augmentation de l'ordre de 10 % de notre participation financière qui a d'ailleurs triplé depuis 2010. Vu les frais de renouvellement envisagés, les difficultés à trouver des sponsors et la contribution du Casino de moins en moins importante, il y a lieu de craindre dans le futur une participation plus conséquente des communes membres.

340.427.20 Location du terrain de football synthétique

La construction de ce terrain ayant pris du retard, ce n'est donc, malheureusement, pas la totalité des revenus de location mentionnés dans la demande de crédit qui pourront être perçus sachant que c'est en premier lieu de janvier à avril qu'un tel terrain est sollicité. Qu'en sera-t-il alors de la participation de la Commune de Matran pour 2016 étant donné que ce terrain ne sera pas utilisable durant le premier semestre 2016 ?

Mme Véronique Polito, Présidente. Le Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je soumettrai au Conseil communal un projet de convention avec la Commune de Matran qui accepte, sur le fond, de prendre en charge le tiers du budget de fonctionnement pour le terrain de football synthétique.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a une remarque :

540.365 Subvention communale à la Fondation pour les accueils extrafamiliaux

La Commission financière remercie le Conseil communal de lui avoir remis, suite à sa demande, le budget de la Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial et a pris note de l'intention du Conseil communal de lui distribuer à l'avenir, chaque année, le budget et les comptes de cette institution.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Nous avons un message de 17 pages dont 14 pages sont consacrées aux 9 chapitres du budget de fonctionnement. Chaque chapitre compte une à deux pages sauf le chapitre 5 où nous avons deux maigres paragraphes. Pourrait-on en connaître la raison, mis à part les dépenses liées ?

Mme Véronique Polito, Présidente. Conseil communal.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Je suis content d'entendre qu'un radical en contredit un autre car mon cher collègue, ministre des finances, a mentionné que c'était un message très complet. Comme quoi, il y a des situations très cocasses parfois !

Pour le service social, il est particulièrement compliqué de faire une projection précise, notamment pour le compte 580.366 « aide matériel ». Nous ne pouvons pas prévoir ce qu'il se passera.

Comme mentionné dans le message, les reports de charges cantonales et fédérales ainsi que des dossiers particulièrement onéreux, comme différentes avances AI, PC, AVS, etc., sont très difficiles à budgétiser. Les informations seront plus précises et concises dans les comptes. Pour le budget 2016, nous avons décidé de calquer la réalité des années 2014 et 2015.

Nous avons remarqué que, l'année précédente, nous avons difficilement pu évaluer les dépenses d'aides sociales à cause d'une importante augmentation globale des dépenses de l'aide sociale, tant au niveau communal que cantonal.

Pour 2016, nous avons bon espoir de contenir ces charges. Une drastique augmentation de ce poste ne devrait, normalement, pas arriver. Très malin, celui qui peut prévoir les différentes crises dans le contexte actuel que nous pourrions connaître, ainsi que les répercussions pour notre Commune. Pour ne pas la nommer, la crise à la fois sociale et humanitaire que connaît l'Erythrée, un pays africain en grand difficulté, où les droits des êtres humains sont les plus bafoués dans le monde ; l'importante migration de familles nombreuses de ce pays se reporte fortement, notamment sur les dépenses de l'aide sociale. Pour terminer, je vous informe que, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, les réfugiés érythréens étaient, en 2014, au nombre de 46'000 en Europe dont 6'900 dans notre pays.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Je vous remercie pour ces brillantes explications ainsi que la faculté de deviner le poste dont je parlais mais, malheureusement, je pensais au poste 541 qui concerne l'animation !

Si mes souvenirs sont bons, il y a deux ans, nous avons reçu un rapport d'activité sur l'animation. Serait-il possible qu'il en soit de même pour 2015 ? Eventuellement lors de la prochaine séance du Conseil général ?

Mme Véronique Polito, Présidente. Le Conseil communal. M. Alvez.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Ce sera fait.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions ? Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Au sujet du poste 541.301 « traitement des animateurs et animatrices », je souhaite connaître le pourcentage des animateurs et des animatrices dans la Commune.

Mme Véronique Polito, Présidente. M. Alvez.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Je n'ai pas ce chiffre dans mes dossiers. Je prends note et je vous le communiquerai par la suite.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 6 / transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a des remarques sur les points suivants :

710.314.20 Aménagement et entretien des stations de pompage

La Commission financière remercie le Conseil communal d'avoir donné une explication dans le message sur l'augmentation de ce poste, suite à sa demande.

711.311.30 Renouvellement de l'automatisation du traitement des boues

711.315.10 Entretien et réparations des installations et des machines

La Commission financière a été renseignée sur l'utilisation de la réserve pour de grandes rénovations prévues dans le futur et de la décision de la Commission de gestion de couvrir par le budget ordinaire – et non pas par la réserve - les travaux de 2016 auxquels toutes les communes membres participent financièrement selon la clé de répartition arrêtée.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Au sujet du poste 790.318 « frais d'études et projets », le groupe PLR, à sa grande satisfaction, a pris note que, sur le montant total de Fr. 300'000.--, le montant alloué pour l'année 2016 est de Fr. 170'000.--. Ce qui signifie que la Commune soldera ses différents projets selon l'ordre de priorité et de manière judicieuse. Bravo.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres remarques ? M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je voulais préciser que nous avons fait comme par le passé. Nous mettons la totalité des études susceptibles d'être réalisées durant l'année du budget. Etant donné que le montant est bien supérieur à nos dépenses, nous avons décidé d'inscrire, pour information, le montant total de Fr. 300'000.-- ainsi que le plafond envisagé pour l'année en cours. Il y a un changement sur la forme mais sur le fond, ces comptes sont toujours traités de la même manière.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions sur le chapitre 7 ? Tel n'est pas le cas.

Chapitre 8 / économie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a des remarques sur les points suivants :

900 Impôts

La Commission financière a pris note que des directives et méthodes de calcul appliquées par le service des finances pour l'estimation des impôts sont consignées par écrit et bien documentées, ce qui facilitera le travail de la successeure de M. Mettraux, Chef du service des finances. Pour ce budget 2016, les représentants de la Commune ont confirmé que le Conseil communal poursuivait sa politique de prudence en matière d'estimation, se gardant une marge importante par rapport aux prévisions du Canton.

930 Péréquation financière

En six ans, la contribution de Villars-sur-Glâne à la péréquation des ressources est passée de Fr. 5'472'249.00 à Fr. 8'053'853.00, soit une augmentation de Fr. 2'581'604.00, alors que l'attribution de la péréquation des besoins n'a pratiquement pas bougé. La Commission financière constate notamment que les critères de la péréquation des besoins n'ont, malgré la promesse d'une

réévaluation après 3 ans depuis l'introduction de la péréquation financière, pas été revus par le Canton. Cette non-réévaluation péjore la situation de la Commune qui a, comme commune du Grand-Fribourg, des coûts élevés dans ce domaine, notamment par le biais de l'aide sociale.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous allons passer au budget des investissements 2016 dont la discussion ne sera plus chapitre après chapitre. Y a-t-il des remarques ?

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a une remarque.

La Commission financière soutient le Conseil communal dans la poursuite de sa ligne de conduite en matière d'investissements, mais lui demande d'entreprendre tout de même les travaux de rénovation et d'entretien qui s'avèrent nécessaires pour une saine gestion du patrimoine communal. Pour ces investissements, la Commission financière se prononcera sur la base des messages qui lui seront présentés en temps opportun.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous passons au budget de fonctionnement 2016 par nature. Y a-t-il des questions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote final.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2016, tels que présentés sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Modification des statuts de l'ACSMS

Mme Véronique Polito, Présidente. Le Conseil communal vous soumet pour approbation le projet de modification des statuts de l'ACSMS qui sera remplacée par une nouvelle entité destinée à fonctionner dès le 1^{er} janvier 2016 sous le nom de Réseau Santé de la Sarine (RSS).

Les nouveaux statuts ont été adoptés par l'Assemblée des délégués, le 3 juin 2015. Ils doivent être ratifiés par les Assemblées communales et les Conseils généraux des communes membres.

Je donne la parole au Conseil communal. M. Andina.

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller communal. Tout d'abord, si vous acceptez la modification des statuts, il vous sera plus facile de prononcer «Réseau Santé Sarine ». Après une année, je me suis habitué à prononcer ACSMS !

Tout en étant certain que vous avez consulté avec diligence le message et ses annexes, je me permets néanmoins de rappeler en grandes lignes les objectifs principaux de la modification des statuts de l'ACSMS, futur Réseau Santé de la Sarine.

Tout d'abord, il s'agit de concrétiser les mesures de réorganisation de l'ACSMS découlant des rapports d'audit d'octobre 2013 et de mars 2014 de l'expert mandaté par l'association. Elles se résument en gros à la création d'un poste de directeur général de l'association, à la centralisation des fonctions de ressources humaines, des finances et de la comptabilité, à l'intégration de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la FASDS, au sein de l'association et à une gestion centralisée de la Commission de district des établissements médico-sociaux, la CODEMS, et de la Commission des indemnités forfaitaires ou Commission IF. Cette nouvelle direction générale, qui chapeaute l'association, est résumée dans l'organigramme que vous avez trouvé ce soir sur vos tables.

Il est agréable d'avoir des visages sur l'organigramme afin de savoir qui s'occupe de quoi.

La nouvelle organisation de l'association permettra notamment une gestion plus moderne et professionnelle de l'association et de ses entités. Cela devrait d'ailleurs permettre de prévenir,

voire d'éviter, certains dysfonctionnements fâcheux en leur sein : ceux qui ont lu l'article de La Liberté de ce jour concernant le HMS savent de quoi je parle.

Cette nouvelle organisation permettra également une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement au niveau administratif, à défaut de juguler les coûts dans le domaine médico-social. Puisque, soyons clairs, ces coûts sont destinés à évoluer à la hausse, ne fût-ce que par le vieillissement progressif de la population.

Cette nouvelle organisation permettra de mieux répondre aux défis posés par l'évolution dans le domaine médico-social et notamment aux objectifs du projet de Loi «Senior+» qui sera débattue sous peu par le Grand conseil et qui postule, entre autres, la mise en réseau et une meilleure coordination de toutes les entités actives dans ce domaine, l'un des objectifs étant notamment le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées.

Etant donné que cette réorganisation implique la modification des statuts, le comité de l'association en a profité, en 2^{ème} lieu, pour procéder à un toilettage complet des statuts ayant, entre autres, comme objectif de faciliter la compréhension des clauses d'ordre financier tout en maintenant la clé de répartition et les principes applicables jusqu'à ce jour.

Certes, on peut regretter, comme le fait la Commission financière, que la clé de répartition des frais d'exploitation s'appuie avant tout sur l'indice du potentiel fiscal ne tenant pas compte d'un indice des besoins, mais il sied ici de relever que cette question a déjà été tranchée par le Conseil général lors de la séance du 26 mai 2011, le législatif s'étant alors prononcé, même si à une courte majorité, pour l'adoption de cette clé pour l'ensemble des entités composant l'association. À ce sujet, il faut néanmoins reconnaître à la Commission financière de faire preuve de cohérence puisqu'à l'époque elle s'était déjà prononcée défavorablement au sujet de cette clé de répartition.

Au sujet des statuts, je dois également donner acte à la Commission financière que les statuts contiennent des coquilles, notamment à l'article 47 qui mentionne les articles 32, 35bis et 36^{ter} comme étant à la fois adoptés et supprimés. Ces articles sont bien supprimés. Ceci a déjà été annoncé à la direction de l'ACSMS qui procèdera à une correction des statuts.

Le dernier élément important qui vous est enfin proposé par le comité de l'Association est de porter la limite d'endettement de 13 à 30 millions. Ceci s'explique par les travaux qui devront être effectués pour suppléer au manque de place du Service des Ambulances de la Sarine et du fait de l'ancienneté du Home Médicalisé de la Sarine construit en 1984, soit il y a 31 ans.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que l'association ouvrira les vannes à n'importe quel investissement et en tous les cas il sera veillé que cela ne se produise pas. C'est l'engagement des deux membres du Conseil communal au sein du comité du futur réseau, mais ce sera également celui des représentants désignés pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée des délégués de l'association. Une assemblée qui a d'ailleurs validé les nouveaux statuts, à la grande majorité de ses membres, lors de sa séance du 3 juin dernier.

Pour finir je vous informe que, à ma connaissance, toutes les Assemblées communales et Conseils généraux des communes qui se sont prononcés jusqu'ici ont accepté la présente modification des statuts. C'est notamment le cas, le 28 septembre, du Conseil général de la ville de Fribourg et, le 7 octobre dernier, du Conseil général de Marly. Je reste à votre disposition pour toute éventuelle question.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière. M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 novembre 2015, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller communal en charge du dossier, et M. Jacques Pollet, Directeur général de l'ACSMS.

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la modification des statuts de l'ACSMS qui est un toilettage complet de ceux-ci. La Commission financière relève dans les nouveaux articles des statuts des erreurs dans la référence à toute une série d'articles qui ont été supprimés et qu'il n'y a pas lieu de citer.

La Commission financière regrette que la clé de répartition des frais d'exploitation appliquée s'appuie avant tout sur l'indice potentiel fiscal (à Villars-sur-Glâne, le plus élevé du Canton), mais ne tient pas compte d'un 'indice des besoins. La participation de notre commune est une fois encore plus importante que celle des autres communes membres de l'ACSMS.

La Commission financière espère que la nouvelle organisation administrative de l'ACSMS avec notamment la création d'un poste de directeur général amènera à une gestion plus professionnelle de l'institution et à des synergies permettant une réduction des coûts.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Guggiari.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Le groupe PLR a pris connaissance du message relatif à la modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux lors de sa séance du 3 décembre dernier.

C'est à l'unanimité des membres présents, que le groupe PLR a décidé de recommander le rejet de ce message. La raison est simple, notre groupe a fait savoir dans le passé et dans cette salle qu'il ne soutiendrait plus aucun message relatif à une collaboration intercommunale dont le financement serait basé, même partiellement, sur un système péréquatif, en particulier lorsqu'il ne tient compte que de l'indice de potentiel fiscal, sans inclure l'indice synthétique des besoins. En effet, la péréquation financière n'est-elle pas destinée à faire en sorte que, après la répartition des ressources et des besoins entre les communes, chacune d'entre elles dispose, in fine, des ressources nécessaires pour faire face à ses besoins parmi lesquels figurent toutes les charges de fonctionnement, liées ou non liées, dont notamment les services médico-sociaux et la scolarisation de ses jeunes en degré secondaire 1 ? Le groupe PLR ne voit pas pourquoi Villars-sur-Glâne devrait, par le biais d'une double péréquation financière qui lui est défavorable, subventionner les communes sarinoises. Sans oublier que Villars-sur-Glâne héberge sur son sol bon nombre de services du futur réseau de santé, ce qui implique des coûts, exprimables en besoins, dont il n'est tenu aucun compte dans la clé de répartition entre les communes membres.

Le groupe PLR vous fait part encore de quelques sujets de réflexion à propos du nouveau Réseau Santé de la Sarine dont il est finalement question dans ce message.

Selon le Directeur du « Mammouth » qui naîtra des nouveaux statuts soumis à notre vote ce soir, RSS emploiera l'équivalent de 230 personnes à plein temps, ce qui représente plus de 300 collaborateurs/trices. Or, compte tenu des valeurs a) de recettes d'exploitation et b) du total du bilan, le RSS sera, au sens du droit commercial en vigueur, ni plus ni moins qu'une grande entreprise, avec ce que cela représente en termes d'organisation et de gestion. Alors, évidemment, on pourra attendre ces fameuses économies d'échelle dont on sait néanmoins ce qu'elles deviennent en réalité. Il y a toujours de bonnes raisons, finalement, de ne pas les réaliser. Il sera au demeurant intéressant d'avoir une vue d'ensemble des services proposés par le RSS plutôt que de s'en faire une vague idée à partir de rapports annuels individuels, par service et non consolidés. Mais en revanche, le groupe PLR, s'il est persuadé que les organes actuels et futurs, notamment politiques, fournissent et fourniront un immense travail de qualité, aimerait se convaincre que les organes de direction et de décision de cette grande entreprise seront pleinement conscients de la tâche qui les attend.

La responsabilité de la gestion semble, en effet, reposer sur une seule personne, le Directeur. Le Comité de direction assumera certes, en théorie, de grandes responsabilités, mais il sera composé d'élus communaux qui devront tout mettre en œuvre, et c'est là que réside la difficulté, pour imposer, imprimer un management efficace et aisément contrôlable, digne d'une grande entreprise. Ce qu'il sied de bien se rendre compte, Mesdames, Messieurs, c'est que par la création de ce réseau de santé, on change carrément de ligue en termes de management, et on parle de promotion et non de relégation, avec toutes les conséquences que cela sous-entend.

A propos, en guise de témoignage de cette prise de conscience, les élus que nous sommes n'auraient-ils pas dû recevoir, à l'appui des présents nouveaux statuts, un budget 2016 et une planification financière à 5 ans ? Pour nous faire une idée a) des dépenses qui nous attendent et, b) pourquoi pas, du chiffrage des économies d'échelles promises. C'est du moins ce qui se ferait dans l'économie privée.

Pour les questions de détail, le groupe PLR souhaite obtenir plus d'explications sur les économies attendues de la suppression du poste de l'infirmière-chef du HMS. En effet, si le poste d'infirmier-chef n'est certes pas obligatoire, il paraît être pour le moins indispensable et sa suppression ne générera, selon le système de financement en vigueur dans les EMS, aucune économie pour la nouvelle entité.

Enfin, une dernière question, quels sont les résultats attendus en 2015 et 2016 pour le HMS, sachant que de nos jours un EMS, plus ou moins bien géré, réalise en principe des excédents de recettes ?

Pour terminer, qu'on ne s'y trompe pas, si le groupe PLR recommande bien le rejet du message, il n'est en revanche pas opposé, au contraire, à la fusion des services médico-sociaux de la Sarine, mais il n'accepte tout simplement pas son mode de financement, partiellement péréquatif. En cas d'acceptation du message, le groupe PLR demande aux représentants de notre Commune, dans la nouvelle entité, d'adopter une posture de leader en vue d'y défendre avec force les intérêts de Villars-sur-Glâne et de ses contribuables.

Mme Véronique Polito, Présidente. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Le groupe PDC s'est réuni le 1^{er} décembre dernier et a débattu du message relatif à la modification des statuts de l'ACSMS.

Notre groupe relève que, avec les modifications proposées, il s'agit principalement de doter cette association d'outils modernes d'organisation et de gestion.

A savoir, d'une part, avoir un véritable organe stratégique, c'est-à-dire, le Comité de direction et de le décharger des tâches opérationnelles en les confiant à un directeur ou une directrice général, et d'autre part, reprendre directement sous son aile les missions dévolues par la législation sur l'aide et les soins à domicile, sans les confier à une Fondation.

Cette adaptation est indispensable.

A suivre le message, page 3, au sujet des articles dits financiers (art. 27 à 38), on peut lire qu'une nouvelle répartition des frais est prévue. Or, il n'en est rien. La clé de répartition et les principes applicables jusqu'à ce jour ne sont pas remis en cause.

Référence faite à l'art. 47 al. 1 du projet de statuts, il s'agira pour l'Association des Communes de la Sarine, respectivement son Réseau de santé, de répertorier correctement les dispositions statutaires qui ont été modifiées, respectivement supprimées. Il semble que l'auteur/e du projet ait eu quelque souci de santé, à savoir une grosse indigestion, à le faire.

Notre groupe, à l'unanimité de ses membres, soutient ce message.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil communal. M. Andina.

M. Marc' Aurelio Andina, Conseiller communal. Le projet des statuts n'est pas le meilleur, j'en conviens. Je ne sais pas si la personne qui l'a élaboré avait un souci de santé, mais visiblement le Comité de direction et l'Assemblée des délégués également car les erreurs ont été remarquées au moment où les statuts ont été soumis aux Assemblées communales ainsi qu'aux Conseils généraux.

Je serais heureux de pouvoir soumettre ces statuts à une experte juridique, éventuellement, Mme Defferrard, juriste, pour revoir en détail toutes les modifications relevées, qu'il faudrait apporter.

Je ne suis pas certain de pouvoir répondre à toutes les questions de M. Guggiari. Concernant la clé de répartition, elle figurait déjà dans les anciens statuts et a été simplement reprise dans

les nouveaux statuts. Je rappelle que le Conseil général avait accepté cette clé de répartition, même si à une courte majorité.

Quant au « Mammouth » c'est un animal dérivé de l'éléphant qui, paraît-il, a une très grande mémoire. Nous garderons cette idée de « Mammouth » en mémoire.

L'autre des priorités du Directeur actuel sera de faire du « down-up ». Ce qui veut dire de coller aux besoins des collaborateurs, même s'ils sont nombreux. Je vous rappelle que chaque service est dirigé par un chef. Ceux-ci figurent sur l'organigramme qui vous a été soumis. Cette nouvelle équipe amène de la jeunesse, du dynamisme et a de grandes compétences. Les délégués présents, lors de la dernière Assemblée des délégués, ont pu faire leur connaissance.

Vous mentionnez qu'une seule personne dirigera la nouvelle entité. Je rappelle que M. Pollet, ancien chef des finances de la Ville de Fribourg, connaît parfaitement son travail et c'est un conducteur d'équipe. Il a constitué un team idéal, compétent et dynamique.

La nouvelle cheffe des ressources humaines du nouveau Réseau Santé de la Sarine, va mettre en place un système où les collaborateurs pourront demander des comptes et auront accès à leur dossier chose que la plupart des collaborateurs actuels du HMS n'a pas. De plus, le système de qualification était pratiquement inexistant.

Je ne peux pas vous informer sur l'économie prévue par rapport aux postes de la Cheffe infirmière, de la Directrice du HMS ainsi que celui du Directeur du service des ambulances de la Sarine. Par contre, je vous informe que le staff administratif de l'époque n'était pas composé de personnes adaptées.

En 2014, il y avait 14,5 postes à plein temps et, en 2016, 14,5 postes. Il y aura une légère augmentation des charges liées au niveau du staff administratif qui se chiffre à Fr. 73'000.--. Avec un budget de plus de 40 millions de francs, pour un « Mammouth », ce n'est pas excessif.

Il y aura de nouvelles synergies ainsi qu'un nouveau système informatique qui permettra un gain de temps et une bonne maîtrise des coûts. Cette nouvelle équipe sera capable de faire évoluer le « Mammouth » comme une entreprise moderne.

Concernant le budget 2016 du HMS, il a été présenté aux délégués, notamment à ceux de notre Commune qui étaient présents à l'Assemblée des délégués. Je vous rappelle que le

budget est approuvé par les déléguées et non pas par les Conseillers généraux, raison pour laquelle vous n'en avez pas reçu un exemplaire. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Mme Véronique Polito, Présidente. La parole est à M. Guggiari.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Je vous remercie pour vos explications. Je reviens sur le poste du directeur, notamment sur l'organigramme que vous nous avez soumis ce soir. Je constate que c'est la personne qui prend le plus de place sur le document alors qu'à mon sens c'est le Comité de direction qui devrait prendre la place principale. Nous attendons de la force de la part du Comité de direction, mais surtout de la part des représentants de la Commune de Villars-sur-Glâne, qui est le plus gros contributeur.

Concernant la suppression du poste de la cheffe infirmière, cela ne change rien au niveau des dépenses à la charge du HMS.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions ? Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Siégeant depuis plus de vingt ans au Comité de direction de l'ACSMS, permettez-moi de vous apporter quelques précisions.

Concernant la réunification, je n'étais pas très favorable, car je pensais qu'un immense bateau allait être construit car il y avait le HMS, le SAS, l'ASDS, la CIF et la CODEMS, toutes des entités séparées effectuant chacune leur travail indépendamment.

En 2004, la Confédération a décidé de ne plus subventionner, par le biais de l'AVS et de l'AI ainsi que l'assurance maladie les services qui ne formaient pas un tout.

De ce fait, l'Aide-familiale et les soins à domicile gérés respectivement par une convention collective et la Croix-Rouge ont été obligés de se regrouper pour ne former qu'une seule entité.

Pour le Canton de Fribourg ce sont les communes qui sont responsables de ces services et non pas le canton comme dans la plupart des cantons en Suisse. De ce fait, il a été difficile de trouver une solution satisfaisante car la Croix-Rouge et les aides-familiales se regardaient en chien de faïence. L'idée était de réunir ces services au sein de l'ACSMS. Ce n'était pas simple, car les communes n'étaient pas toutes d'accord, d'une part, pour des raisons financières et, d'autre part, la santé publique voulait un système d'association.

La solution qui a été trouvée à l'époque était celle d'une Fondation que le Préfet de l'époque m'a chargé de créer et qui a été appelée, un peu par dépit, Fondation Schnyder. Prochainement, la loi Senior+ va entrer en vigueur et la structure ne pourra plus être gérée de cette manière.

Tout d'abord, il y a eu des problèmes de personnel, sans compter les couacs au niveau de la Direction et de la gestion de l'ACSMS. M. Tissot, ancien Directeur de l'ACSMS, cumulant les tâches de directeur du home, des ambulances ainsi que de la gestion de la Caisse de pension n'arrivait pas à gérer sa maison. Suite à son départ, plusieurs directeurs lui ont succédé ne donnant pas satisfaction. Ensuite, il y a eu le décès de l'infirmier chef, lequel a été remplacé par plusieurs infirmières cheffes et des dysfonctionnements ont été constatés. Dès lors, nous avons profité de cette situation pour séparer le HMS du SAS.

Au final, plus personne ne s'y retrouvait. Les comptes étaient tenus par différentes personnes et, lors des assemblées, même M. le Préfet, Président, et le chef comptable n'étaient pas en mesure de donner les explications aux délégués étant donné la complexité de la structure.

Il fallait créer un système simple avec une bonne synergie entre les services, où les comptes seraient tenus de la même manière. De ce fait, nous avons fondé une structure comprenant l'aide et les soins à domicile, le service des ambulances, le home médicalisé de la Sarine, la commission des indemnités forfaitaires ainsi que la CODEMS qui, selon la loi, doit être gérée par cette structure.

A la tête de cette structure, il y a le Directeur général qui s'occupe, essentiellement, de tout ce qui touche les finances. Chaque structure a ses propres responsabilités. Ainsi, en ce qui concerne le HMS, il y a 7 unités de soins et chacune de ces unités à un responsable. Concernant l'économie du poste de l'infirmière cheffe, contrairement à ce qui a été dit, ce poste est subventionné seulement à un quart par le biais des soins spéciaux. Nous avons donc, tout de même réalisé une économie par rapport à ce poste. Les autres infirmières, cheffes d'unité, sont considérées comme des personnes de soins et non pas administratives, raison pour laquelle leurs postes sont subventionnés par les soins spéciaux.

Le Service des ambulances de la Sarine a aussi un chef de service. La Directrice de la Fondation d'aide et soins à domicile a gardé son poste et continuera à gérer les soins à domicile.

Le Comité de direction est un organe très important qui a beaucoup fluctué au gré des années. Il y a une certaine disproportion dans la représentativité. La Ville de Fribourg a 3 représentants et, Villars-sur-Glâne, 2^{ème} commune la plus contributive, a dû insister pour avoir 2 représentants. D'autres communes voient cela d'un mauvais œil parce qu'elles estiment qu'elles sont sous-représentées. Villars-sur-Glâne sera toujours représentée par 2 conseillers et j'ose espérer que le nouveau Conseil communal maintiendra deux conseillers connaissant parfaitement l'historique ainsi que la structure de cette nouvelle entité.

Je vous donne raison concernant la clé de répartition car nous nous sommes battus afin qu'elle soit équitable. Nous l'avons fait dans tous les plénums, c'est-à-dire dans les CO, la Fondation, l'ACSMS, et, malheureusement, nous n'avons pas obtenu la majorité afin d'avoir mieux que le 75/25.

Que vous acceptiez ou pas ces statuts ce soir, cela ne changera pas grand-chose car, d'une part, c'est une association de communes et dans ce cas, il faut une double majorité à savoir le trois quarts des communes représentées par les trois quarts des habitants et, d'autre part, toutes les autres communes les ont déjà acceptés.

Cette nouvelle structure aura l'avantage de dépeussier les vieilles structures, d'avoir une vision d'ensemble, d'être gérée de manière moderne et surtout d'être prête pour appliquer les nouvelles dispositions concernant la loi Senior +.

Jusqu'au changement de l'Exécutif, M. Andina et moi-même siégeons au Comité de direction et allons veiller scrupuleusement à ne pas dépasser le budget, à rationaliser les coûts et surveiller le fonctionnement de chaque service.

Nous allons vers un avenir pas très radieux. Le nombre de personnes âgées est en constante augmentation, l'espérance de vie augmente et entraîne un effet conséquent financièrement parlant. Nous ne pouvons pas, en tant que commune, nous occuper seuls de cette structure. De plus en plus d'associations se forment et, je dirais même, que des regroupements par région se forment comme cela est le cas entre la Broye fribourgeoise et vaudoise. Dès lors, il ne sera pas impossible que des districts se regroupent pour avoir une entité commune afin de rationaliser les coûts, d'être actifs et efficaces dans la gestion.

M. Andina, en possession des comptes et du budget de l'ACSMS présentés sous une forme plus compréhensible, pourra vous les fournir. Ces documents ne sont pas secrets et sont à votre disposition. A l'avenir, nous essaierons de vous les mettre à disposition.

Mme Véronique Polito, Présidente. S'il n'y a pas d'autres interventions nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) telle que proposée sont priés de le manifester par main levée.

La modification des statuts de l'ACSMS est approuvée par 31 oui, 10 non et 1 abstention.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Postulat déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger (Les Verts) concernant le recyclage des déchets en plastique

Mme Véronique Polito, Présidente. Le Bureau a préavisé favorablement la recevabilité du postulat. Est-ce qu'elle est contestée ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. La visite de la SAIDF, organisée par Mme Polito en janvier dernier, nous a permis de visualiser la montagne de déchets que nous produisons.

Quelques chiffres impressionnants. Les Suisses consomment 1'000'000 de tonnes de plastique en une année et produisent 780'000 tonnes de déchets plastique par an. Si le PET est recyclé à 83%, il représente malheureusement moins de 5 % des déchets plastiques. Sur 95 % restant, seuls 5 % sont recyclés.

Si la Suisse est championne du recyclage, elle est aussi le pays qui produit le plus de déchets au monde : 700 kg par année et par habitant. Si on estime que le plastique représente 15 à 20 % des ordures ménagères, jusqu'à 30% selon certaines sources, c'est plus de 100 kg de plastique par personne et par an qui est brûlé, entraînant la perte de plus de 80 kg de pétrole brut. L'incinération entraîne non seulement la perte d'un combustible fossile précieux, mais elle rejette également dans l'air des gaz à effet de serre ainsi que des substances toxiques.

La Suisse, comme le reste du monde, doit entamer un virage énergétique et environnemental important et adopter une politique d'économie des énergies fossiles. Comment laisser faire un tel gaspillage alors que les filières de recyclage du plastique se développent en Suisse. Le recyclage permet de valoriser les matières premières de nos déchets. Il favorise également une production en boucle, production, consommation, recyclage, nouvelle production, base d'une consommation durable.

Actuellement, le recyclage du plastique nécessite 50 % d'énergie de moins que la fabrication du plastique à partir du pétrole brut. De nouvelles perspectives s'offrent dans le recyclage du plastique.

- Depuis le mois de mai 2015, l'entreprise Müller Recycling AG, sise à Frauenfeld, et active dans le recyclage depuis 1957, s'est dotée d'une installation qui permet de trier mécaniquement les bouteilles en plastique, shampoings, lessives, détergents, etc. Ce recyclage vise la fabrication de nouvelles bouteilles en plastique. L'entreprise offre l'avantage d'éviter le transport des déchets vers l'étranger, l'Allemagne auparavant. C'est certainement elle qui traite les plastiques de la Migros et de la COOP. Malheureusement, je n'ai pas trouvé de preuve formelle à ce sujet. Elle favorise le transport du plastique par train dans des ballots compressés.
- Selon la Liberté du 11 septembre 2015, Cand-Landi, sous le nom de RC Plast, ouvrira à Grandson la première usine de tri et de recyclage des plastiques en Suisse Romande, au cours du premier semestre 2016. Une technologie de pointe des plus modernes en Suisse et même en Europe. L'activité de l'entreprise se concentrera d'abord sur le tri et le recyclage des bouteilles et des flacons pour s'étendre, dès la fin 2016, à tous types de plastique. Elle permettra le tri des plastiques en vrac grâce au tri optique des différents types de plastique.
- Pour finir, prenons l'exemple de la Ville de Fribourg qui s'est adressée à l'entreprise Swiss Recycling Services (SRS) active sur une grande partie de la Suisse. C'est une PME indépendante qui possède 5 agences, dont une à Rosé. Cette entreprise est spécialisée dans l'accompagnement de ses clients dans le traitement des déchets, notamment en plastique. Ceux-ci sont collectés par camion dans les communes et sont actuellement acheminés en France, dans une usine qui se situe proche de la frontière suisse, où ils sont recyclés. L'entreprise est toutefois attentive au bilan carbone et favorisera à terme une filière de recyclage suisse, Grandson ou Frauenfeld. Elle permet la récupération de 3 sortes de plastique, à l'instar de ce qui se pratique à Fribourg

depuis la fin octobre 2014 : les bouteilles ou flacons non PET, les films plastiques et les plastiques durs.

A Fribourg, les points de récolte de plastique dans les quartiers ont été éliminés. Le tri des objets en plastique se fait uniquement à la déchetterie des Neigles, sous la supervision de collaborateurs formés pour un contrôle de qualité, car seuls les plastiques correctement triés et propres peuvent être recyclés.

Le plastique incinéré n'est pas une énergie, même s'il sert à alimenter le chauffage à distance comme dans notre Commune.

Alors que se conclut à Paris le sommet de la COP21, osons un geste concret en faveur de l'environnement, à portée de notre Commune. Le groupe des Verts demande au Conseil communal de Villars-sur-Glâne d'étudier la possibilité d'organiser un tri sélectif des déchets en plastique à la déchetterie principale de Ste-Apolline.

Mme Véronique Polito, Présidente. La Parole est au Conseil communal. M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Conseiller communal. Je prends acte du postulat de Mme Uehlinger, ce d'autant plus qu'avec les nouvelles négociations du ramassage des poubelles, nous avons eu une proposition dans ce sens. Dès lors, j'invite le Conseil général à accepter ce postulat.

Je vous informe que, suite à différentes difficultés avec la Ville de Fribourg concernant le ramassage des déchets, nous avons organisé un marché public. Le contrat a été remporté par l'entreprise Gevisier. Dès le 1^{er} janvier 2016, cette entreprise s'occupera du ramassage des poubelles de Villars-sur-Glâne pour un montant de Fr. 70'000.-- inférieur à celui de la Ville de Fribourg.

Mme Véronique Polito, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Schabrun.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de notre séance de préparation du 3 décembre, le groupe Centre Gauche PCS a pris connaissance du postulat relatif au recyclage des déchets en plastique.

Pour les générations futures, nous sommes tous responsables de ménager les ressources, d'économiser et de réduire les émissions de CO2. Ceci est faisable grâce au recyclage du

plastique qui lui donne une deuxième vie à partir duquel de nouveaux produits sont fabriqués. Ainsi nous économisons du pétrole et réduisons l'émission de CO2.

Etudier la possibilité de trier les déchets en plastique dans notre déchetterie principale de St-Apolline est aussi l'occasion de montrer que nous pouvons faire encore plus pour notre environnement.

Le recyclage des matières plastiques est particulièrement complexe, mais on peut constater qu'en Suisse, il y a déjà une entreprise active dans ce domaine.

Nous sommes sensibles, nous aussi, à l'exemple de notre commune voisine, Fribourg, qui a déjà opté pour une récolte séparée de trois sortes de plastiques.

Pour ces différentes raisons le groupe PCS soutient le postulat présenté par Mme Uehlinger, des Verts, et vous invite à faire de même.

Mme Véronique Polito, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission au Conseil communal du postulat concernant le recyclage des déchets en plastique sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat est acceptée à l'unanimité.

Mme Véronique Polito, Présidente. Nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

7. Divers

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je tenais à vous informer, qu'en 2011, nous avons obtenu avec 59 points le label «Cité de l'énergie ». Suite à un nouvel audit, nous avons obtenu 67 points. Ce qui fait de notre commune, la meilleure commune fribourgeoise.

Mme Véronique Polito, Présidente. Je donne la parole à Mme la Syndique pour les vœux de fin d'année.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je vous remercie de toute l'assiduité dont vous avez fait preuve ce soir, particulièrement la Commune du Gibloux.

Au nom de mes collègues du Conseil communal et de l'administration communale, ainsi qu'en mon nom personnel, je vous souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année, un Joyeux Noël et une année 2016 pleine d'espérance. Etant donné que la nouvelle année sera une année électorale, je souhaite à ceux qui se représentent d'être réélus.

Mme Véronique Polito, Présidente. J'invite tout le monde à participer à l'apéritif enrichi, offert par la Commune. Je déclare la séance levée.

La séance est levée à 22 heures 59.

Le secrétaire



Emmanuel Roulin



La Présidente



Véronique Polito



budget 2016

1. Bénéfice

- CHF 631'297.-
- charges de CHF 72'900'784.-
- revenus de CHF 73'532'081.-
- principe de prudence



- maîtrise des charges internes
- modification des clés de répartition scolaire
- hausse de la péréquation financière
- antépénultième budget avant RIE III
- prépondérance PMorales

2. Péréquation financière

- 2013: net CHF 5'477'967.-
- 2014: net CHF 5'627'619.-
- 2015: net CHF 6'101'735.-

- 2016: net CHF 7'279'988.-
- + 19,3% par rapport à 2015
- + 32,9% par rapport à 2013



comparaison



Bulle: net CHF 450'000.-

Granges-Paccot: net CHF 1'100'000.-

Fribourg: net CHF 1'700'000.-

Siviriez: net CHF 4'700'000.-

31 paient / 119 reçoivent, dont **Marly**



3. Contribution en matière scolaire

- changement de clé de répartition nouvelle loi scolaire
- 50% Etat
- 50% Communes
- classes primaires: - CHF 1'378'000.-
- classes enfantines: - CHF 302'220.-
- CO: + CHF 1'242'994.-
- total: gain CHF 437'226.- pour VSG en 2016



4. Frais d'études et de projets



- postes 620.318.60 et 790.318
CHF 350'000.- au total (plafond)
- reports et nouveautés
- nouvelle méthode: montant global sans renoncer à certaines études /
- souplesse en fonction des besoins
- PAL + projets cantonaux (Belle-Croix, Bertigny Ouest, ...)



5. Finances et impôts

- estimations prudentes
- **PP**: 20'000'000.- = encaissés effectifs 2013
Etat: +7,5% potentiel fiscal depuis 2013
- **PM**: 22'500'000.- = encaissés effectifs 2013
Etat + 2,1% potentiel fiscal depuis 2013
pas tenu compte exercice 2014
- volatilité conjoncture luxe
- + 22% BN Richemont septembre 2015 /
communiqué 6.11.15
- **prudence optimiste**



- **PP**: revenu + fortune + source: 23'917'000.-
- **PM**: bénéfice + capital: 25'300'000.-
- **PM**: 51,4%
- **statistiques 2013 PM canton FR:**
impôt bénéfice + capital: total CHF
145'000'000.-
entreprises VSG: CHF 39'000'000.
- = 26,9% du canton
- = districts Gruyère, Singine et Lac réunis



6. RIE III

- nouveau système fiscal PM en suisse
- **but**: unifier taux fiscal société holding et sociétés commerciales
- taux cantonal: 13,72% au lieu de 19,63%
- = - 5,91%
- baisse de 30%
- sur 25'300'000 budget 2016: -7'590'000.-



LA LIBERTÉ

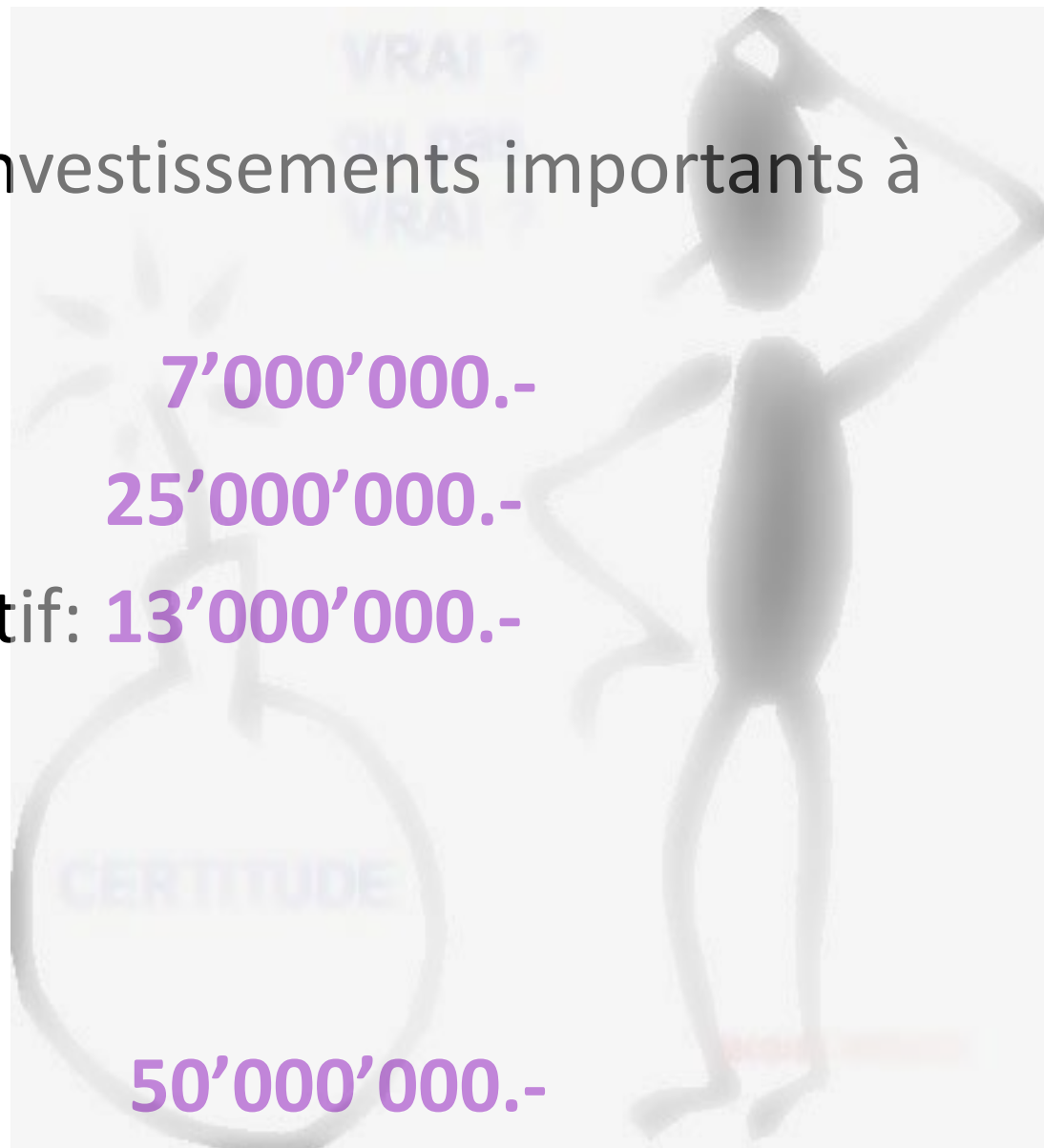
du 05.12.15

- mesures d'accompagnement?
- outils de compensation?
- effet sur la péréquation?

De nombreuses inconnues RIE III, mais une certitude:



- fort impact sur VSG vu dépendance PM:
- anticiper
- rester prudent / investissements importants à court terme déjà:
- école Cormanon: 7'000'000.-
- école Platy: 25'000'000.-
- centre administratif: 13'000'000.-
- Belle-Croix: ?
- Bertigny Ouest: ?
- autres
- total** 50'000'000.-



**merci pour votre
écoute**



Oui à une piscine... mais à un autre endroit!

